



Développement Durable et Center Parcs

quelques propositions pour relever le défi

Roybon – Isère – 38

Développement Durable et Center Parcs

Quelques propositions pour relever le défi

Roybon – Isère – 38

FORGUE Cécile
Projet Individuel
DA3 – Année 2012/2013

Tuteur : LARRIBE Sébastien

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'étudiant de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul de la formation) qui mesure sa motivation pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit lui permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Préambule

J'ai choisi de travailler sur l'implantation d'un Center Parcs en Isère car cela m'intéressait de pouvoir comprendre le fonctionnement de ces villages de vacances. J'ai voulu savoir dans quelles mesures ils parviennent à s'intégrer aux territoires sur lesquels ils s'implantent. J'ai également voulu vérifier si l'image de vacances au plus près de la nature était véridique. C'est ainsi que j'ai réalisé mon projet individuel, en rencontrant les pro et anti Center Parcs, en visitant moi-même celui de Sologne (qui date de 1993), dans le but de me faire une idée sur ce type de projet et leurs impacts sur les territoires d'accueil.

Bonne lecture !

Cécile Forgue – 3^{ème} année en Génie de l'Aménagement – Polytech Tours.

Remerciements

Merci à ...

Monsieur Philippe Gallien de m'avoir fait part de ce projet

Monsieur Damien Mounier de m'avoir reçue à plusieurs reprises pour parler du Center Parcs

Monsieur Marc Rasmussen de m'avoir transmis des documents

Monsieur Michaud pour la visite du parc de Sologne

Monsieur Stéphane Péron pour l'entretien qu'il m'a accordé au sujet de l'association « Pour les Chambaran Sans Center Parcs »

Table des matières

Avertissement	3
Remerciements	5
Introduction.....	7
I. Implantation d'un Center Parcs dans la forêt de Chambaran, Roybon, Isère (38)	8
Situation géographique	8
Caractéristiques morphologiques du terrain	9
Aménagement d'un village de vacances	21
Impact du projet du point de vue de Pierre et Vacances.....	30
Pistes de réflexion de gestion du site.....	40
II. Contestation du projet	46
Un projet contesté devant les tribunaux	47
L'association Pour les Chambaran Sans Center Parcs	48
Motifs, argumentaire des opposants	49
III. Indicateurs pour la mesure de l'impact du Center Parcs sur le lieu d'implantation.....	50
IV. Proposition d'aménagement – tri des déchets organiques	57
Gestion des déchets	57
Quelles façons de traiter les déchets ?	57
Justification de la mise en place d'un compost.....	59
Synthèse de l'étude.....	69
Bibliographie.....	70

Introduction

L'étude proposée ici s'attache à rendre compte des différents enjeux liés à l'impact de l'implantation d'un Center Parcs dans la forêt de Chambaran en Isère. Une première partie descriptive situe le projet dans son cadre d'implantation. Ce projet qui a débuté en 2007 a fait l'objet d'une contestation forte qui a ralenti jusqu'à stopper son déroulement depuis 2010. Nous analyserons les positions de l'association Pour les Chambarans Sans Center Parcs dans une deuxième partie. La troisième partie propose des indicateurs pour évaluer l'impact de ce futur Center Parcs sur le développement local : nous avons choisi de nous positionner en temps qu'urbaniste mandatée par le Conseil Général de l'Isère. Il s'agit en effet pour celui-ci de voir naître un projet dans lequel il croit tout en valorisant les fonds publics et les territoires utilisés par un acteur privé. Nous proposons dans une dernière partie une analyse plus détaillée d'une politique de gestion des déchets verts qui pourrait être mise en place sur le site et permettrait d'aller vers une démarche de limitation maximale de l'impact du Center Parcs sur son site d'implantation.

I. Implantation d'un Center Parcs dans la forêt de Chambaran, Roybon, Isère (38)

Situation géographique

L'accessibilité de Roybon – Village d'accueil du Center Parcs

C'est Roybon, commune rurale située en Isère (38) à la frontière avec la Drôme (26) qui accueillera le Center Parcs de la Forêt de Chambaran. A mi-chemin entre Grenoble, Lyon, Valence et Chambéry, ce village est néanmoins enclavé du fait du relief des Chambaran. Trois départementales (D20, D71 et D156) traversent le cœur du village et permettent de venir en passant par Hauterives, Saint Marcellin, Saint Siméon-de-Bressieux et Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

En allant jusqu'à Vinay ou Saint Marcellin en voiture, il est ensuite possible de descendre vers Valence en bus pour une durée de 1h30 en moyenne depuis Vinay et environ 50 minutes depuis Saint-Marcellin.

Ceux qui souhaitent utiliser le train à Roybon, doivent d'abord descendre à Rives, Le Grand-Lemps voir Voiron pour emprunter la ligne Grenoble-Lyon. Pour aller à Valence, ils devront rouler jusqu'à Vinay ou Saint Marcellin. Toutes ces gares sont en moyenne à 25 minutes du village et sont desservies environ toutes les heures.

Les roybonnais peuvent donc espérer être à Valence en 45 minutes en voiture ou en 1h10 en associant voiture et bus. On comprend alors qu'en milieu rural, et au vues des infrastructures actuelles de transport en commun, la voiture soit toujours l'outil de transport le plus privilégié.

Il y a tout de même des efforts de la part du conseil général de l'Isère. Par exemple des sites tels que www.itinisére.fr sont mis en place pour faciliter les déplacements des isérois, en proposant des trajets combinant les moyens de transports. C'est

ainsi que l'on voit se développer de nouvelles alternatives. Le covoiturage entre autres a le vent en poupe, de nombreux sites internet se sont créés ces dernières années afin de permettre aux personnes voyageant quotidiennement ou ponctuellement vers un même lieu, de rentrer en contact et de partager à la fois le trajet et les frais d'utilisation du véhicule (http://www.itinisere.fr/presentation/index.asp?rub_code=51&thm_id=70).

On constate donc que la façon la plus simple d'accéder au site du Center Parcs reste l'utilisation de véhicules personnels. Grâce à l'autonomie qu'ils apportent, ils permettent en effet d'accéder à des sites tels que le futur emplacement du Center Parcs.

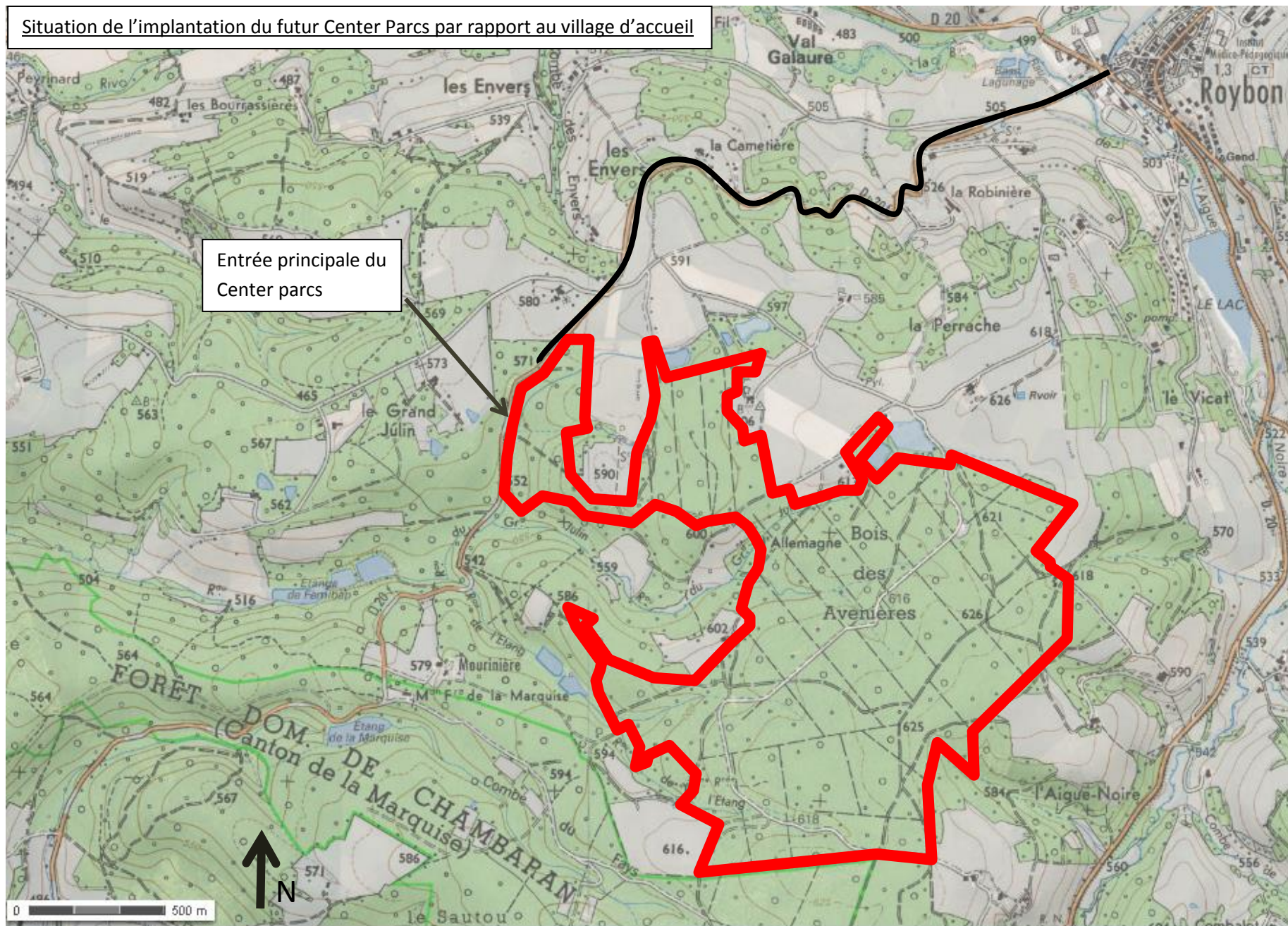
Voir carte en annexe

Caractéristiques morphologiques du terrain

Caractéristiques du site d'implantation

Le lieu d'implantation du site touristique se situe dans le bois des Avenières à 4 km au Sud-Ouest de Roybon par la départementale D20f. Il possède une frontière commune avec la forêt de Chambaran, lieu clos de protection de la faune et de la flore forestière. Bien que le nom du Center Parcs « domaine de la forêt de Chambaran » puisse porter à confusion, le Center Parcs n'aura aucune emprise sur la forêt de Chambaran à proprement parler. Cette forêt dont l'accès au public est réglementé a pour but la protection de la faune et la flore locale.

Situation de l'implantation du futur Center Parcs par rapport au village d'accueil



Topographie



Photo 1: Vue depuis le croisement entre la D20f et la route de la Perrache, Roybon (08/05/2013)

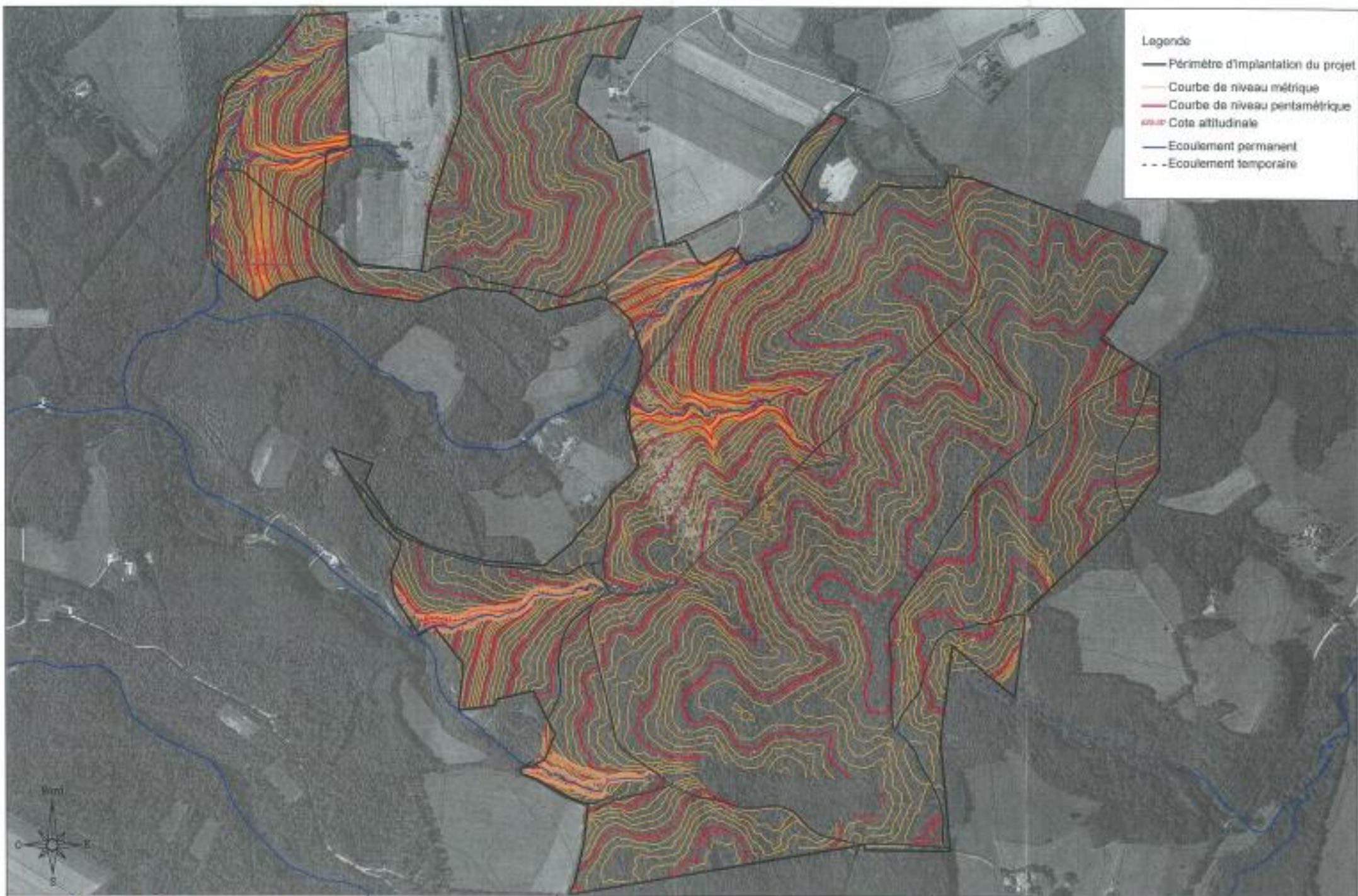
au mieux les courbes du terrain afin de limiter les terrassements et de préserver la forêt dans son état initial, autant que faire se peut.

La route faisant le tour du Center Parcs ne permet pas une vue directe sur l'intérieur du site. D'autant plus qu'une frange de 50 m de bois sera laissée la plupart du temps entre la limite extérieure du terrain et les premiers bâtiments.



Photo 2: route de la Perrache, Roybon (08/05/2013)

Située de l'autre côté de la vallée de l'Isère, au Nord du Vercos, les collines des Chambaran, sont vallonnées. L'altitude du lieu d'implantation du site varie entre 542 et 625m d'altitude. C'est un point culminant dans les collines, ce qui confère au site un emplacement de choix et cache également aux voisins proches une vue qui pourrait apparaître comme désagréable s'ils surplombaient le site. Cette topographie est également source de réflexions quant à l'implantation des cottages. En effet ceux-ci devront être au maximum intégrés dans le paysage et suivre



- Legende
- Périmètre d'implantation du projet
 - Courbe de niveau métrique
 - Courbe de niveau perimétrique
 - Cote altitudinale
 - Ecoulement permanent
 - - - Ecoulement temporaire

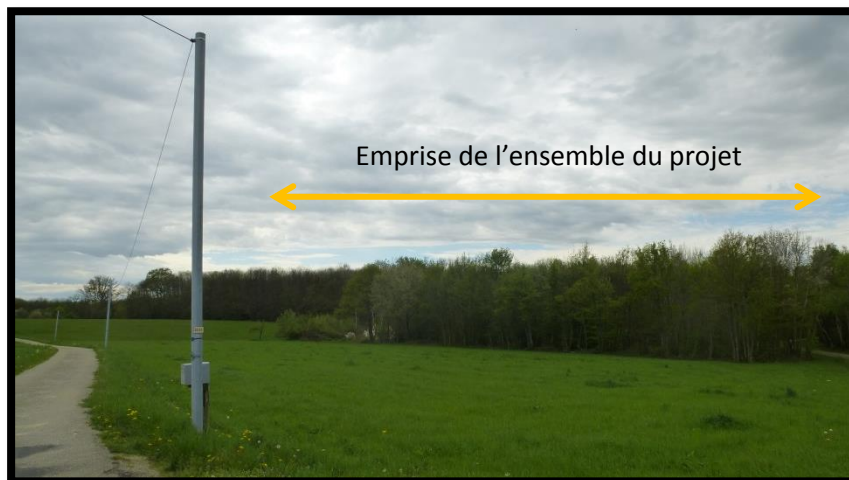


Photo 3: point de vue à l'intersection entre la route de la Perrache et l'impasse du Saitier, Roybon (08/05/2013)

Hydrographie

L'hydrographie est un élément important de cet endroit puisque plusieurs rivières prennent leur source dans le bois des avarières. La Verne d'un débit moyen de $0,14\text{m}^3/\text{s}$ d'après l'agence de l'eau et l'Herbasse d'un débit de $0,76\text{ m}^3/\text{s}$. Un ruisseau longe également le futur emplacement du parc, le ruisseau de l'aigüe noire d'un débit de $0,20\text{ m}^3/\text{s}$. Le bois est également un lieu très marqué par les zones humides qui le jalonnent. Il est donc important que le projet prenne en compte toute la mesure de l'impact que peut avoir l'implantation de zones imperméabilisées.

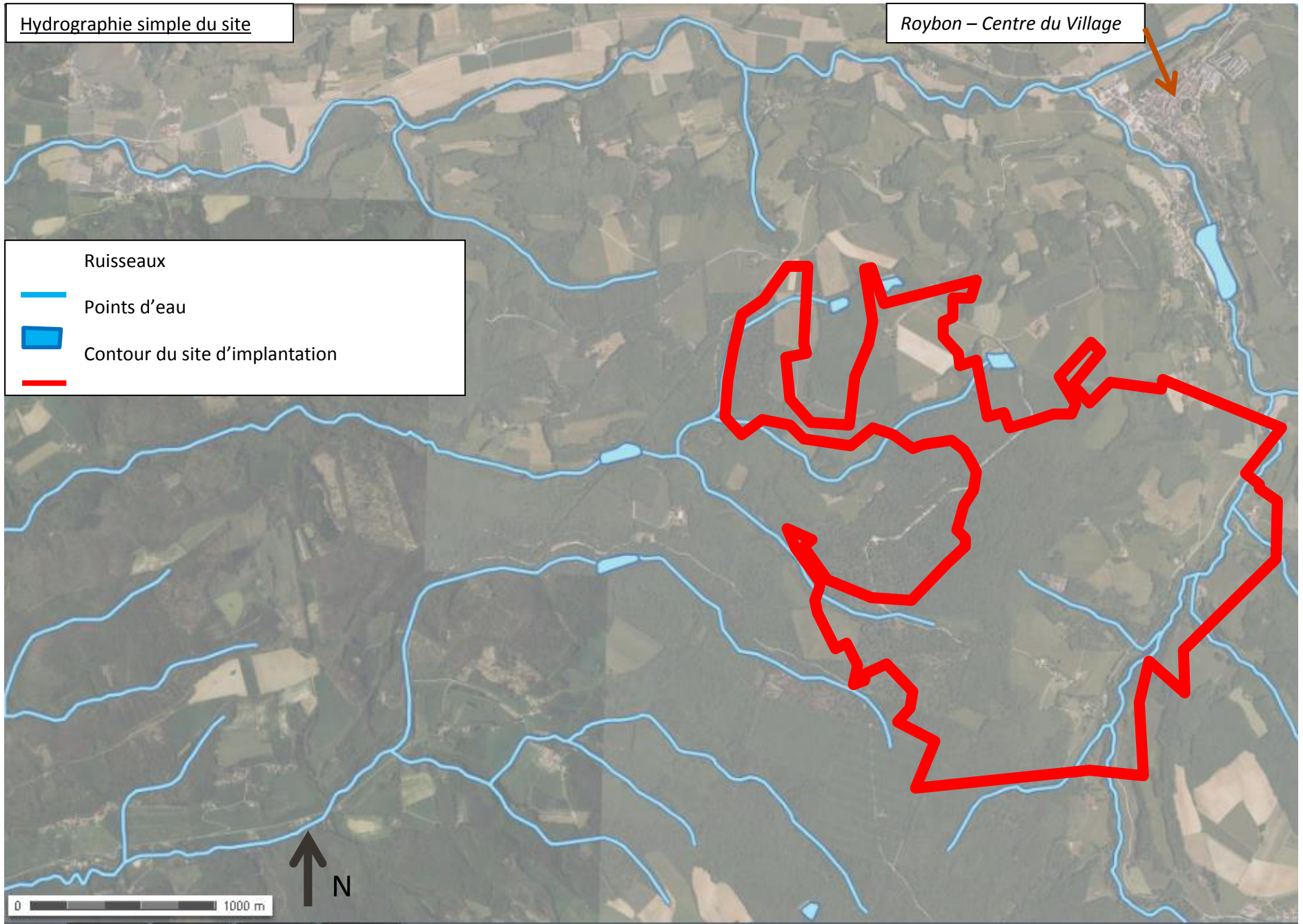


Photo 4: L'Herbasse, ruisseau traversant le lieu d'implantation

Hydrographie simple du site

Roybon – Centre du Village

- Ruisseaux
- Points d'eau
- Contour du site d'implantation



Le site d'implantation se situe sur le bassin versant de la Drôme. Les échanges entre nappes phréatiques et cours d'eau ne sont pas favorisée ce qui fait que les eaux de ruissèlement rejoignent directement ces derniers. La nappe Miocène se situe au niveau du terrain, mais bien en dessous du niveau du sol, excluant « tout échange entre les eaux de superficielles (Herbasse, Galaure et leurs affluents) et les eaux souterraines de la nappe du Miocène » d'après l'étude d'impact de Center Parcs (septembre 2009).

Géologie et pédologie

Roybon est une commune située dans le « contexte géologique du Plateau de Chambaran, un vaste ensemble qui s'étend entre les massifs subalpins du Vercors et de la Chartreuse, à l'Est et la plaine du Rhône, à l'Ouest. »

La description géologique est issue de la notice de la carte géologique de Beaurepaire (feuille XXXI-34) et ne concerne que les types de terrains présents dans le périmètre d'étude.

Le substratum

On rencontre partout sur la commune de Roybon des molasses à faciès multiples (aspects et constitutions variées). Elles sont datées du Miocène moyen et supérieur (-15 à -8 millions d'années). On trouve sur le terrain :

- Des molasses sableuses formant une couche de 300m au niveau de la commune, mais s'étendant sur tout le Bas-Dauphiné. Sur la rive gauche de la Galaure, dans le secteur des Envers et du Peyrinard formations sont affleurantes. De par leur constitution en sables consolidés par un ciment calcaire de façon irrégulière, elles n'influencent pas la topographie de la commune de façon marquée et forment des roches à la « compacité très variable ».
- Des molasses caillouteuses sont situées au-dessus de la molasse sableuse. Elles forment une couche d'une épaisseur d'environ 200m. « Ces formations affleurent sur les versants de l'Aigue-Noire et les coteaux bordant la Galaure vers le Nord. Il s'agit d'un conglomérat de galets de nature très variée (calcaires, grès silex, roches cristallines etc.), cimentés par des sables plus ou moins indurés. Ce faciès de molasse est, en règle générale, assez compact.

- Des molasses argileuses, qui forment des affleurements de faibles extensions, disséminées au sein des molasses caillouteuses ou sableuses. Elles ont été observées notamment au Gerbet, aux Adroits, aux Envers à la Verne à l'Aigue-Noire. Il s'agit de lentilles d'argilites ou de marnes produites par des sédiments lacustres et qui constituent des roches de médiocre qualité mécanique. »

Pédologie

Le Référentiel Régional Pédologique (RRP) sur la région Rhône-Alpes de 1994 établi par l'association Sols Info Rhône-Alpes (SIRA) donne des informations sur les types de sols forestiers. Ils sont fonction des conditions topographiques et hydrologiques du terrain.

Ainsi « l'humus présent dans le massif, de type Mull à Mull-Moder, traduit l'acidité des roches mères et la bonne décomposition de la matière organique ».

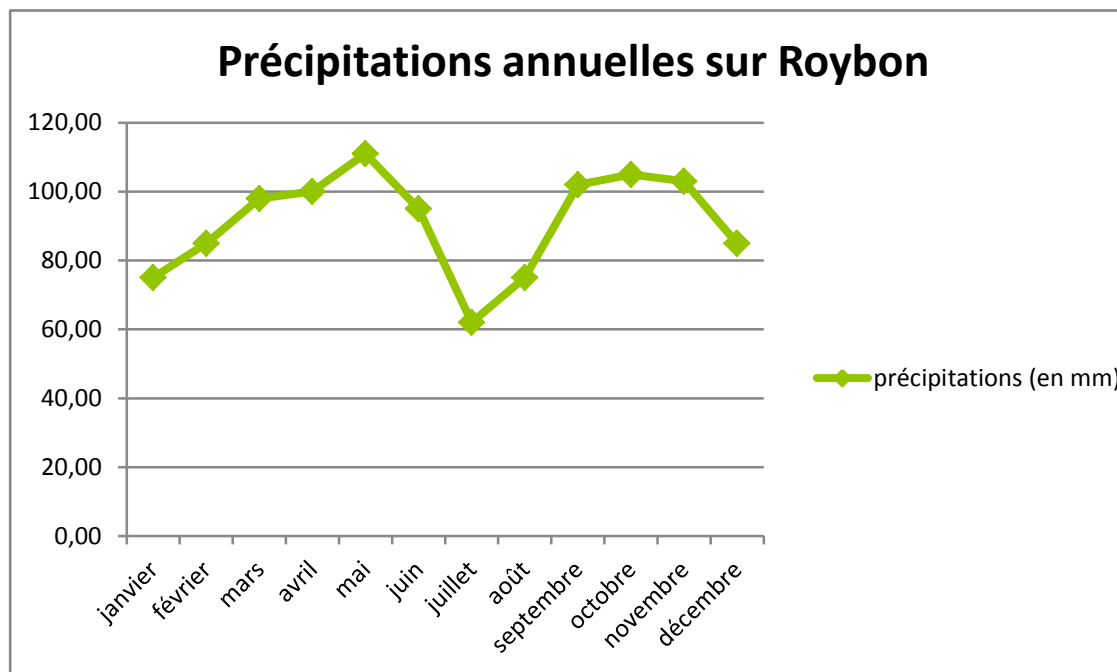
Les sols le plus souvent rencontrés sur le site sont les Luvisols acides hydromorphes. Ce sont des limons de plateaux et correspondent à l'unité typologique de sol n°35 dans le RRP sous l'appellation 'Lavons de recouvrement des plateaux de Bonnevaux et de Chambaran'.

Ces sols hydromorphes sont de qualité très variable dans l'espace. Ils sont toujours « lessivés, désaturés, pauvres et de mauvaise capacité de rétention d'eau. » Ils sont qualifiés de sols à pseudogley du fait de leur hydromorphie temporaire en surface avec oxydoréduction partielle du fer qui subit une réduction en taches rouilles et concrétions.

Les écoulements verticaux de l'eau sont limités par la composition granulométriques fine des luvisols. Ainsi l'infiltration des eaux de pluie est-elle limitée. Une longue période d'élaboration du sol a permis le lessivage puis le rassemblement d'argiles en profondeur. De ce fait et avec l'accumulation d'argiles, ce sont des sols hydromorphes qui jalonnent le site. Un sol est dit de type hydromorphe lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.

Météorologie

Roybon se situe dans contexte climatique de transition du Bas-Dauphiné où se manifestent des influences atlantiques humides en automne et au printemps. Les influences méridionales apportant la sécheresse en été et les froids rigoureux d'hiver viennent des influences continentales.



source: meteo france

La station météorologique la plus proche de Roybon est située à Saint Geoirs (38-Isère), j'utilise majoritairement ces données pour décrire la météo du site d'étude.

La température moyenne annuelle est proche de 11°C. L'amplitude annuelle avoisine les 17,9°C ce qui est assez élevé.

En hiver (entre novembre et avril) les précipitations peuvent passer à l'état de neiges.

Des épisodes pluvieux peuvent aller jusqu'à des pluies supérieures ou égales à 10 mm

par 24h. Ceci arrive en moyenne 39 jours dans l'année et principalement sur les mois de Mai, Avril et Octobre.

Le territoire isérois du fait de sa topographie est souvent soumis à des épisodes météorologiques localisés. Le site d'implantation du Center Parcs, situé au cœur des Chambaran sera plus souvent soumis aux pluies que les villages situés dans la plaine de Bièvre. En effet, cette chaîne de colline constitue une barrière contre les pluies venues de l'Ouest. On notera alors une pluviométrie annuelle de 1 100mm/an supérieure à celle enregistrée à la Station météorologique de Saint Etienne de Saint Geoirs, située plus au Nord et protégée par le plateau de Chambaran. Tous ces épisodes pluvieux n'empêchent pas des périodes de sécheresses. Il est régulier que cette zone soit en vigilance ou en alerte sécheresse en Juillet Aout.

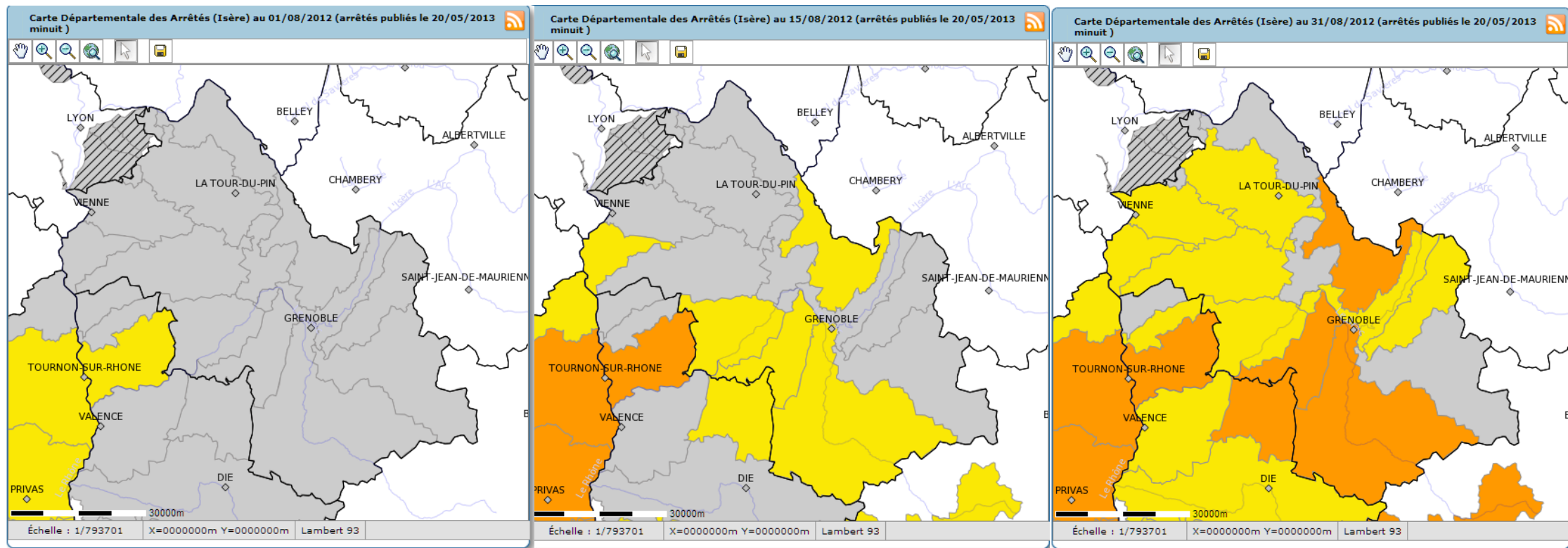


Figure 1: Cartes issues du site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>, évolution de l'état de sécheresse sur le mois d'août 2012

Malgré cette pluviométrie l'ensoleillement sur Roybon est de 2066h par an ce qui revient à un équivalent de 86 jours d'ensoleillement.

Cette météorologie ne fait pas de Roybon la destination touristique la plus attractive en termes d'ensoleillement. Il faudra que Center Parcs mise sur d'autres facteurs pour attirer les touristes.

Faune et Flore

La faune et la flore présentent sur la zone d'implantation du parc sont essentiellement celles des milieux forestiers. On retrouve tout un microcosme au sol, très riche en insectes, vers de terres, coléoptères, limaces etc.

- La pelouse pionnière temporairement humide :

Cette végétation hygrophile et oligotrophe (qui aime l'humidité et n'a besoin que de peu d'éléments nutritifs), dominée par des petites espèces annuelles spécialisée, se développe sur les chemins forestiers argileux temporairement humides (ornières et abords) peu ou pas obscurcis par le couvert forestier. Sa répartition sur le site est diffuse et ponctuelle.

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'espèces végétales par niveau de protection et représente le pourcentage de ces espèces répertoriées dans le « Livre Rouge Rhône-Alpes ».

Statut des espèces végétales	Nombre d'espèces par statut	Espèces du Livre rouge Rhône-Alpes
Protégée au niveau national/régional	1 (- d'1%)	1 (100%)
Très rare	3 (1%)	2 (67%)
Rare	8 (3%)	3 (37%)
Assez rare	13 (5%)	9 (69%)
Peu commune	42 (16%)	8 (19%)
Total espèces remarquables	67 (26%)	23 (34%)
Assez commune, commune ou très commune	193 (74%)	15 (7%)
Total espèces spontanées	260	38 (45%)

Tableau de répartition des espèces végétales par statut (source : étude d'impact de Center Parcs)

Composition végétale du site :

Le site regroupe un total de 16 unités de végétation différentes. Quelques-unes sont des formations herbacées : prairies, culture. La majorité sont composées de plantes dites « ligneuses » (arbres, arbustes ... en opposition aux plantes herbacées). On trouve donc majoritairement sur le site des arbres comme le Pin, le Charme, le Châtaigner...

Concernant l'Avifaune, on retrouve sur le site et ses abords de nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses. Le recensement des espèces présentes en Isère, de l'Atlas communal des oiseaux de l'Isère recense 67 espèces. Elles sont donc des espèces potentiellement nicheuses sur le site d'étude. L'étude d'impact les répartie ainsi :

- Espèces des boisements clairs thermophiles comme l'Engoulevent d'Europe et le Pouillot de Bonelli ;
- Des espèces des boisements comme la Chouette hulotte, le Bouvreuil pivoine, le Roitelet huppé, les mésanges nonnette et boréale, le Lorient d'Europe ;
- Des espèces anthropophiles nichant dans les bâtiments comme le Martinet noir, les Hirondelles rustiques et de fenêtre, le Moineau domestique ;
- Des espèces aquatiques, liées aux rivières comme le Cincle plongeur et la Bergeronnette des ruisseaux ou aux plans d'eau comme le Canard colvert ;
- Des espèces des cultures et du bocage comme l'Hypolaïs polyglotte, le Verdier d'Europe, le Serin cini, la Linotte mélodieuse, la Pie-grièche écorcheur, les Busards cendré et Saint-Martin (ce dernier est aussi susceptible de nicher dans les coupes forestières).

Des mammifères ont également été recensés sur le site, entre autres des chevreuils, sangliers, écureuils. Une battue est prévue avant le commencement des travaux pour faire sortir les grands mammifères du site (sangliers et cervidés), une bande permettant le passage des animaux sur le contour du site est prévue.

Nous pouvons conclure de cette composition de la faune et de la flore du site que c'est un milieu accueillant de très nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Celles-ci n'ont pas, pour la majorité, un statut protégé. Ainsi les aménagements sur leur territoire d'évolution ne sont-ils pas interdits, mais il faudra faire attention à conserver la possibilité pour ces populations animales et végétales de perdurer sur ou autour du site. Le Center Parcs ne doit pas être une barrière entre les espaces de vie occupés par la faune, et la flore doit pouvoir continuer de se développer sur le site en lui-même.



Photo 5: Crédit photo Cécile FORGUE

Aménagement d'un village de vacances

Principe de Center Parcs

Center Parcs s'est associé à la société Pierre et Vacances en 2003. Pierre et Vacances est une société fonctionnant sur la vente de bien immobilier touristique et leur gestion. Le concept du Center Parcs est de proposer un lieu de vacances familial, facilement et rapidement accessible depuis les grands pôles urbains et permettant aux familles de se ressourcer dans un environnement verdoyant. Le groupe a pour

objectif de proposer une accessibilité à moins de 3h de route à un Center Parcs depuis n'importe où en France. Ce concept que Pierre et Vacances est la première société touristique à développer, tend à vers un tourisme différent de celui qu'on retrouve dans les centres balnéaires des bords de méditerranée.

La création du Center Parcs en Moselle ainsi que le Domaine de Chambaran en Isère s'inscrivent ainsi dans cette volonté de proposer aux français une offre touristique de proximité leur permettant d'accéder rapidement à un cadre ressourçant, en famille.

Ce type de tourisme s'adresse à différentes catégories socio-professionnelles :

- Professions libérales, enseignants : 36%
- Agents de maîtrise, artisans : 21%
- Employés ouvriers : 31%
- Autres : 12%

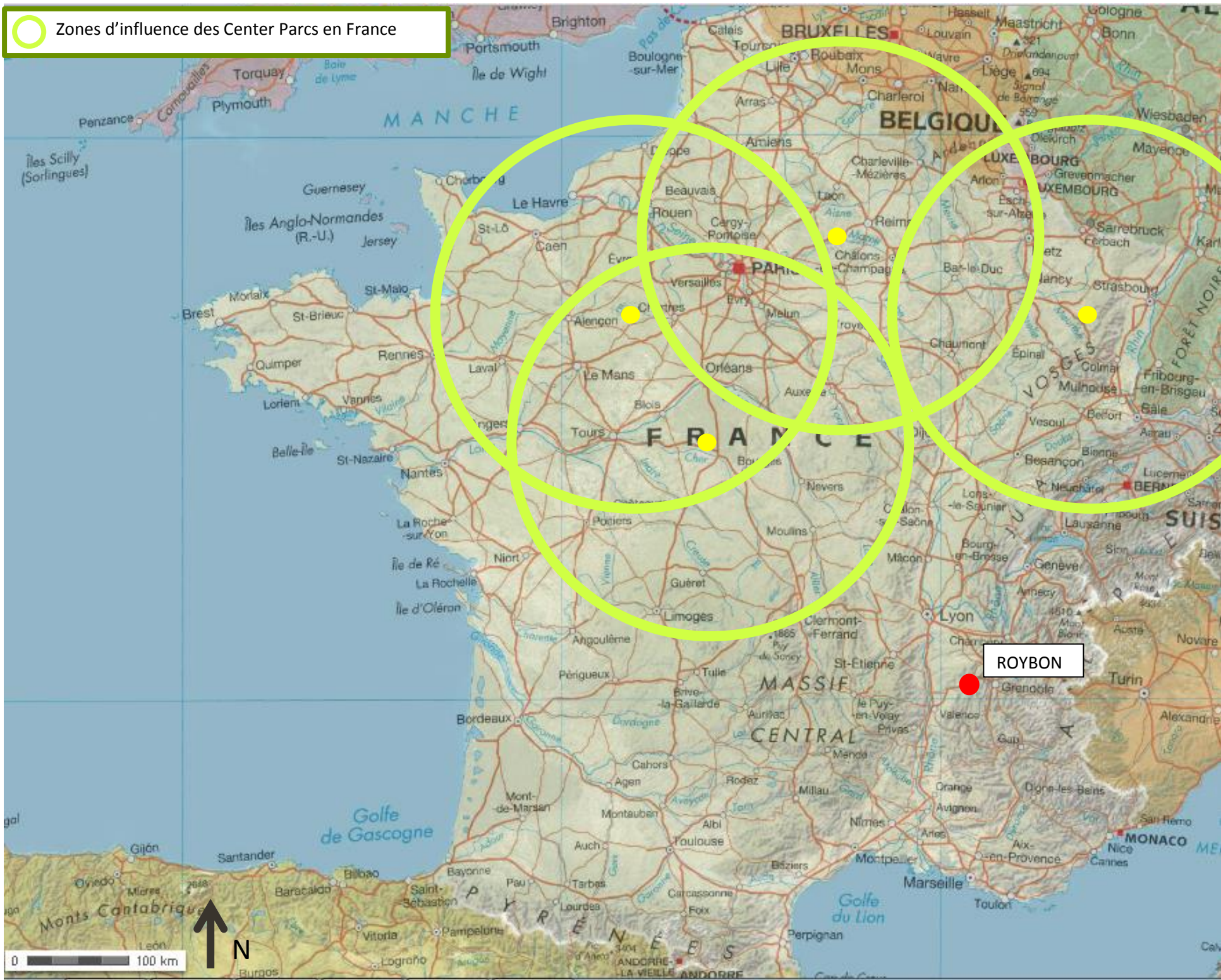
Les séjours peuvent durer un weekend, ou une petite semaine de 5 jours. En moyenne les touristes restent 4,2 nuits sur le site. Le parc touristique propose, outre la proximité de la nature, de nombreux services de loisir. Accrobranche, Acquamundo, ferme éducative, parcours de tir à l'arc, sont autant d'activités possible sur le site du parc, que la météo soit bonne ou mauvaise. En effet l'Acquamundo, par exemple, qui est l'activité phare développée par le concept de Center Parcs est en fait un grand complexe aquatique recouvert sur sa plus grande partie.

Le domaine est ouvert 365 jours par an et tout est prévu pour que l'entretien des infrastructures se fasse sans engendrer la fermeture du site sur une journée. Les statistiques faites sur les Center Parcs existant permettent d'espérer un taux de remplissage de 80% à l'année.

Le concept de Center Parcs repose sur 5 piliers « fondamentaux » :

- La nature
- Les cottages
- L'eau
- Les loisirs
- Le service

Zones d'influence des Center Parcs en France



ROYBON

Le projet

Voir en annexe, la carte présentant le projet d'aménagement du site

Center Parcs prévoit d'implanter 1000 cottages ce qui fait 143 000 m² d'emprise au sol.

Globalement le site occupe une surface de **201 ha**. La surface totale revêtue est de 309 980 m² sur 481 335 m² de surface aménagée. La surface aménagée représente 23 % du site globale. Les zones non aménagées sont celles conservée en l'état, reboisées et les franges « tampons » de 50 m sur le contour du site.

Les équipements se répartissent ainsi :

	Emprise au sol (m ²)
Cottages	143 200
Surface aménagée pour les cottages (inclue surface revêtue)	296 300
Voiries	51 620
Équipements de loisir (Aquamundo, restaurants, services)	49 270
Voies de circulation piétonne	4 145
Parkings (surface aménagée)	80 000
Parkings (surface revêtue)	65 890
Total surface aménagée	481 335
Total surface revêtues	309 980

Ainsi on constate que créer un Center Parcs revient finalement à créer un village de toutes pièces avec tous les besoins que cela induit.

Différentes infrastructures de loisir sont prévues pour le Center Parcs de la forêt de Chambaran :

- Un Aquamundo, élément présent dans chaque Center Parcs
- Une ferme pédagogique avec des chevaux, poneys, porcs, oiseaux, moutons et autres animaux de ferme
- Un complexe sportif avec terrain de tennis et de tir à l'arc
- Des parcours d'accrobranches

Des restaurants, boutiques et supérettes...

Des voiries :

- Parking
- Voie principale de desserte du parc
- Voies piétonnes
- Voies de services

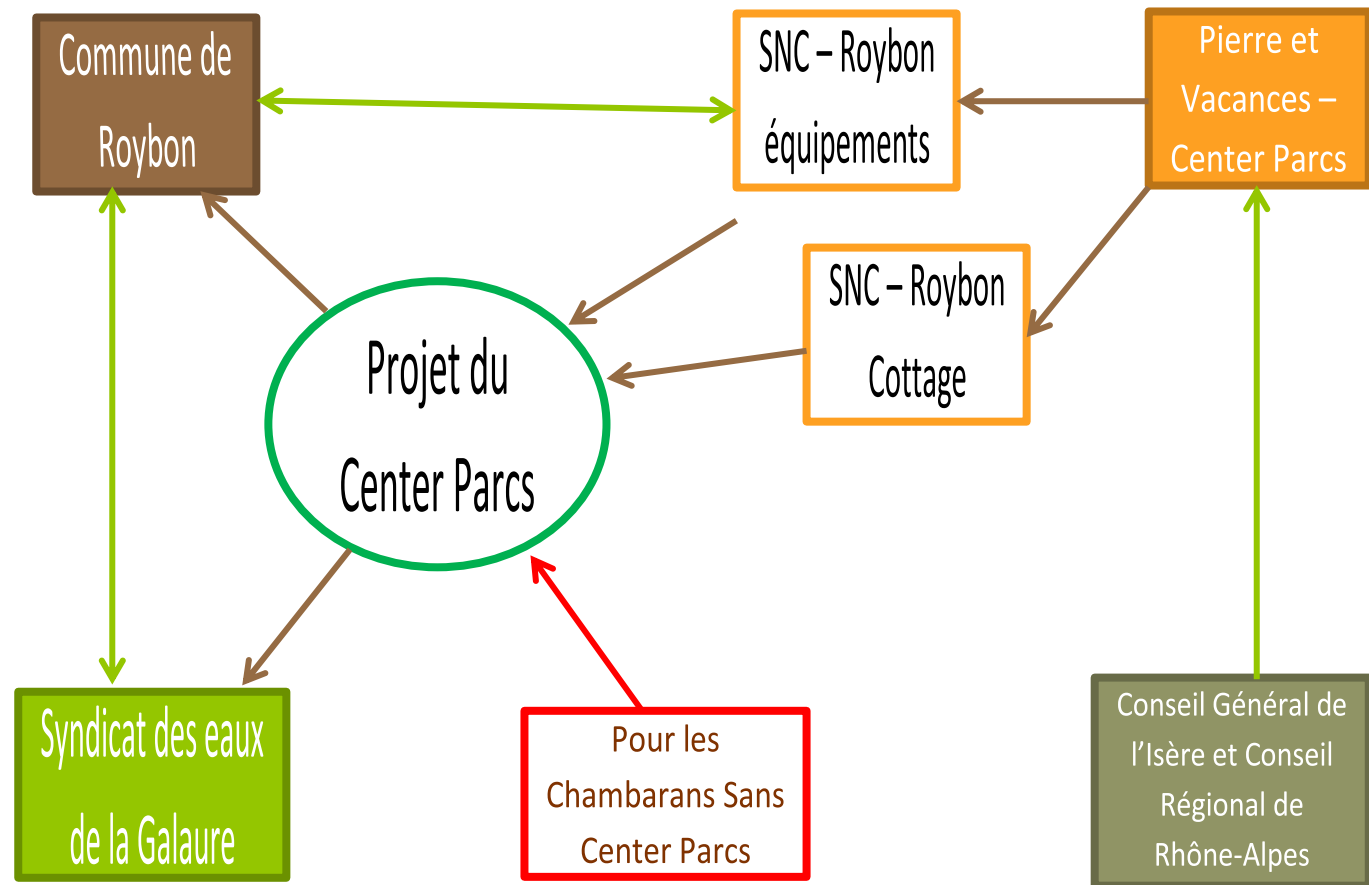
Egalement un centre de séminaire représentant une surface SHON de 5 170 m².

Face à l'importance de cet aménagement, il est naturel que des questions surviennent. Ce projet sera-t-il pérenne, s'inscrit-t-il dans une démarche de développement durable ? C'est à ces questions que je vais répondre dans la partie qui suit.

Pour que le projet soit possible, la mairie de Roybon a du faire une révision simplifiée du PLU. Ceci a été possible grâce à la déclaration d'utilité publique du projet, basée sur les emplois que le projet engendrerait. C'est autour de ce point-là que le débat est le plus important. Les emplois créés peuvent-ils compenser l'impact que le projet a sur l'environnement ?

Les acteurs

Sur un projet d'une telle ampleur, plusieurs acteurs sont mobilisés. Ils sont publics ou privés et certains sont contre le projet.



Organisation de la mairie face au projet

Center Parcs a arrêté son choix sur la commune de Roybon comme lieu d'implantation en 2007.

Quel est le rôle de la mairie dans le projet ?

La mairie de Roybon a son rôle à jouer dans l'implantation du Center Parcs puisque c'est elle qui est propriétaire du foncier et des chemins ruraux qui traversent le site (domaine privé de la mairie).

Lorsque Center Parcs décide en 2007 de s'implanter sur la commune, dans le bois des avenières, cette zone n'est pas constructible. Ainsi, alors que le PLU venait d'être achevé, le conseil municipal a proposé d'en faire une révision simplifiée. Pour simplifier la démarche de révision, le Center Parcs a été déclaré d'intérêt public au nom des emplois créés. (voir annexe sur l'extrait des délibérations du conseil municipal de Roybon)

Ainsi le 24 Octobre 2008 le Conseil Municipal vote la révision du PLU. Le 4 Mai 2010, le Conseil valide cette révision du PLU et accorde le permis de construire à la SCN Roybon Cottage. Le Conseil Municipal a dû aussi déclasser les chemins ruraux qui traversaient le terrain pour pouvoir les vendre.

La révision du PLU et le déclassement des chemins ruraux ont chacun entraîné une enquête publique et une consultation des partis concernés. Ceci explique les délais entre le début de la démarche et la validation finale par la préfecture. (voir partie sur la contestation du projet)

En parallèle a eu lieu la révision du Schéma Directeur de la région de Grenoble (aujourd'hui SCoT grenoblois).

Quelle est l'organisation de la mairie pour gérer ce projet de grande ampleur ?

Damien Mounier, fonctionnaire de mairie a été chargé de gérer le dossier, il est l'interface entre la mairie et la société Pierre et Vacances. Il est habituellement chargé de la gestion administrative des services techniques (urbanismes, suivi des projets en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés, gestion du cadastre, de la voirie ...) Monsieur le Maire, Marcel Bachasson est également un interlocuteur privilégié. Vu la situation géographique de Roybon par rapport à Paris, où sont installés à la fois Pierre et Vacances et les avocats s'occupant

du projet, la plupart des échanges entre la mairie et les autres acteurs du projet se sont fait par conférence téléphonique. Pour confectionner les documents d'urbanisme, Damien Mounier la plupart du temps propose la trame à suivre, celle-ci est ensuite relue par le service juridique de la mairie et celui de Pierre et Vacances afin de profiter de leur expérience.

Le conseil municipal mène d'autres projets sur la commune actuellement, mais force est de constater que tout semble dépendre de l'implantation ou non du Center Parcs.

Par exemple, un projet de lotissement est lancé sur la commune seulement le promoteur attend de savoir si le Center Parcs va se faire avant de commencer son projet.

D'autres projets sont en attente comme la station d'épuration de Saint Marcellin qui a été refaite et qui serait en capacité d'accueillir et de traiter les eaux usées venant de Roybon et du Center Parcs, ainsi que de 4 villages situés entre Roybon et Saint Marcellin. Cependant, bien que les travaux dans ces 4 villages aient été entamés, les roybonnais devront une fois de plus attendre que le village Pierre et Vacances s'implante pour que les travaux de réseaux d'assainissement soient entamés pour relier Roybon à Saint Marcellin.

Pierre et Vacances Center Parcs

La société Pierre et Vacances Center Parcs représente la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce projet. Cette société se place en leader à l'échelle européenne dans la catégorie de l'accueil en courts séjours. Le nombre de sites ne cesse d'augmenter et a atteint en 40 ans un parc immobilier réparti sur bientôt 18 sites. Deux Société en Nom Collectif ont été créées par Pierre et Vacances pour faciliter la gestion des cottages d'une part et des autres équipements d'autre part. La SNC Roybon cottage et la SNC Roybon équipement. Les demandes de permis de construire viennent de ces sociétés-là.

SNC : Type de société commerciale dans laquelle les associés ont chacun la qualité de commerçant et sont responsables de la totalité des dettes de la société. d'après alternatives-économiques. La publication des comptes des associés n'est cependant pas requise, ce qui permet une grande discrétion et il n'y a pas besoin d'investissement minimum pour fonder ce type de société, contrairement à une SARL.

Conseil Général de l'Isère

Le conseil général de l'Isère emploie un budget annuel de 1.3 milliards d'euros. Il réserve sur ce budget un total de 870 000 € pour le développement qualitatif et quantitatif de l'offre touristique iséroise. Ainsi le conseil général de l'Isère, dans le cadre de sa politique de promotion du territoire, dans sa volonté de valoriser les offres touristiques par thème et par territoire et d'offrir des offres touristiques de qualité, peut apporter une aide financière importante pour la mise en place du Center Parcs à Roybon. Il s'est d'ailleurs engagé à participer à hauteur de 15 millions d'euros à l'implantation du Center Parcs.

Le projet est fortement soutenu par André Vallini, président du conseil général de l'Isère, comme on peut le voir dans sa publication (annexe 1).

Quel est le budget d'aide fournit par la région ? Protocole d'accord signé en 2009, sur le site des opposants dans la partie accords signés. Aides et compensations entre le conseil général et le porteur de projet.

Rôle du conseil général :

- Service d'aménagement - subventions investissement pour la desserte en eaux et l'assainissement
- Service des routes (voie d'accès départementale)
- Service tourisme (proposition des sites possibles d'implantation d'un Center Parcs)

La région participe également à l'insertion du projet sur le territoire, principalement avec la formation du futur personnel. Elle appuie le projet dans le cadre de la promotion touristique du territoire.

Ces deux communautés locales aident à l'implantation du parc sans réellement demander d'engagement de la part de la société Pierre et Vacances.

Autorités (agence de l'eau)

Différentes agences doivent valider le projet puisqu'il est soumis à différentes réglementations. La « loi sur l'eau » doit être respectée et le contrôle du respect de cette loi est législatif. C'est donc par un arrêté préfectoral que le respect de cette loi sera validé.

Le projet doit respecter le PLU de Roybon ainsi que le SCoT Isérois. C'est également de la compétence du Préfet de vérifier la légalité et le respect de ces documents.

DDT participe à l'instruction des documents d'urbanisme. La mairie donne un avis que la DDT étudie et à partir duquel elle propose un arrêté. La DDT propose donc un accompagnement sur les délibérations.

Impact du projet du point de vue de Pierre et Vacances

Développement Durable

La société Pierre et Vacances marque fermement sa volonté d'inscrire le projet dans une démarche de Développement Durable. Ceci en raison de son implantation dans un milieu naturel ainsi que pour l'image de la marque qui propose un tourisme à la fois dans un milieu naturel, mais aussi dans le respect de ce milieu.

Ainsi en plus du respect du PLU (plan local d'urbanisme) et des conclusions venant des études d'impact, la société Pierre et Vacances s'engage dans six domaines :

- Les économies d'énergie et l'utilisation de ressources énergétiques locales,
- La limitation des consommations d'eau,
- L'optimisation des transports et des déplacements,

- Le tri et la valorisation des déchets,
- La préservation de la biodiversité,
- La responsabilité sociale et le développement local.

De manière chiffrée, en 2009, ceci représentait (d'après l'étude d'impact réalisée par la société Confluence pour le compte de Pierre et Vacances) les « objectifs et engagements » qui suivent :

- Le respect des contraintes thermiques au-delà du label THPE 2005, soit une réduction de la consommation conventionnelle d'énergie de 30 % minimum par rapport à la référence « RT2005 »
- La limitation des besoins en climatisation par l'isolation de l'enveloppe : la conception des équipements collectifs favorisera une forte inertie et l'usage de protections solaires pour le confort. Pour les cottages les surfaces de baies seront optimisées afin d'offrir le meilleur compromis entre confort visuel, confort thermique d'hiver et confort thermique d'été sans recours à la climatisation
- L'utilisation sur le site d'une chaufferie bois pour couvrir au moins 80% des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire des équipements collectifs (hors cottage)
- Pour l'Acquamondo : par la récupération de l'eau de lavage des filtres des bassins, qui sera ensuite traitée par osmose inverse pour être réutilisée comme appoint d'eau journalier des bassins. L'étude d'un Plan de Déplacement de l'Entreprise qui permettra l'organisation et donc l'incitation à l'utilisation de transports en commun ou du co-voiturage pour les personnels
- Le tri et la valorisation des déchets, en permettant la conformité avec le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés mis en place en Isère (objectif de tri sélectif de 28% en 2012 et 34% en 2017)
- Le recrutement local en favorisant la réinsertion des bénéficiaires des minimas sociaux locaux, principalement en phase d'exploitation, en s'appuyant sur les dispositifs de formation.
- L'accompagnement du développement économique et touristique local

Aspect économique et social

Rappelons que le Center Parcs représenterait un village d'environ 5000 habitants à l'année, entre le personnel et les visiteurs, ceci représente presque quatre fois la population de Roybon. Ce projet de par sa taille engendre des emplois. Nous touchons là au domaine social du développement durable.

Ces emplois peuvent permettre d'augmenter la qualité de vie des gens, en leur procurant simplement un emploi, ou un emploi de meilleure qualité que celui qu'ils avaient, plus proche de leur domicile, avec de meilleures horaires, dans un cadre plus agréable.

Observons donc quels sont les emplois que crée l'implantation du Center Parcs.

Population

En 2011, Roybon recensait 1 345 habitants ce qui lui donne une densité de 20hab/ km².

Si la variation du solde naturel est négatif (-0,8) on constate cependant que le taux de variation entre 1999 et 2009 était positif et ceci grâce à une variation « d'entrée-sortie » positive (+1,3) et supérieure à la variation du solde naturel. Ainsi on conclue que Roybon était entre 1999 et 2009 dans une dynamique de peuplement positive.

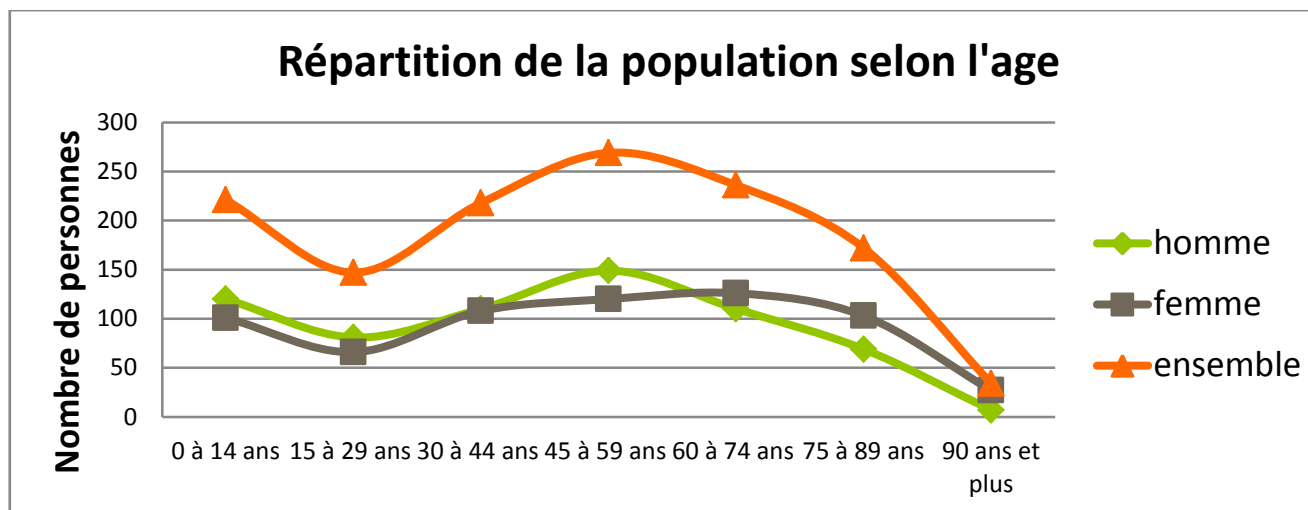


Figure 2: Source : INSEE, réalisation : Cécile FORGUE

Pour ce qui est de la répartition selon les âges, on constate d'après le graphique ci-dessus, que la population est surtout composée d'adultes entre 45 et 59 ans. Même s'il y a des enfants de 0 à 14 ans, on voit un nombre plus faible d'adolescent et jeunes adultes entre 15 et 29 ans. On peut imaginer que cela est lié au départ pour les études supérieures. Les roybonnais sont donc pour la plupart des actifs, dans le domaine du commerce ou de l'agriculture. Le chômage à Roybon s'élevait en 2009 à 12,8 % et seul 38.6 % des ménages sont imposables. Nous sommes donc face à une population à revenu modéré (en moyenne 16 735 € par/ an).

La plupart des ménages sont composés d'un couple, le nombre moyen de personnes par résidence principale est de 2,1 en 2009.

Pour ce qui est du type d'emploi, considérons les graphiques suivant :

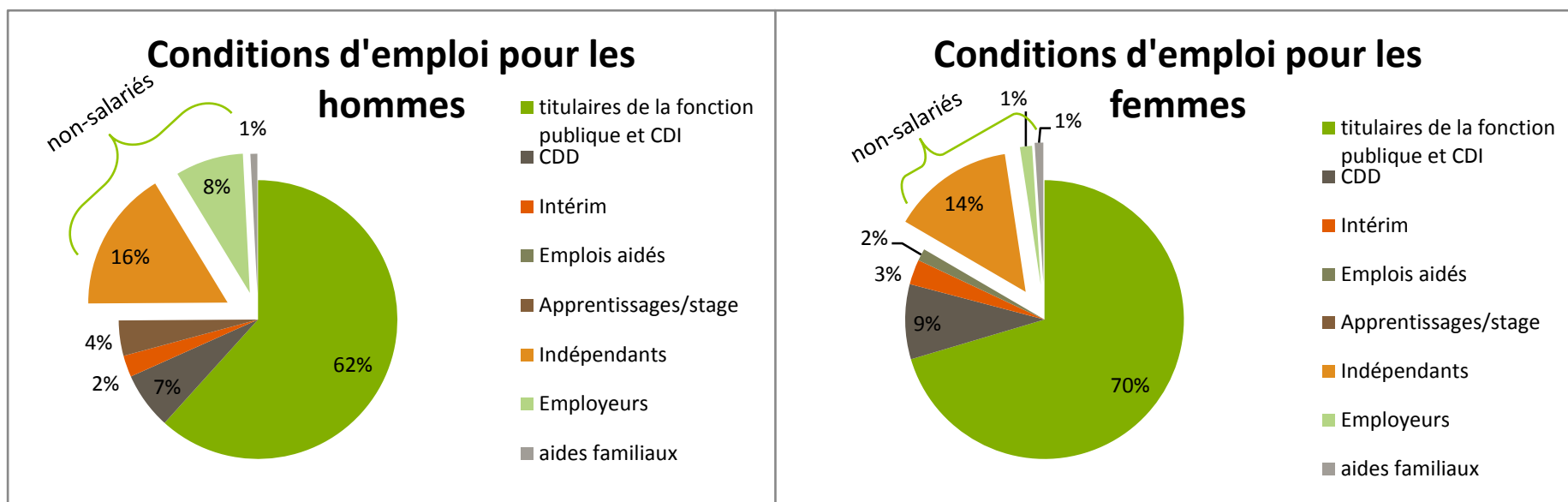


Figure 3: source : INSEE, réalisation: Cécile Forgue

Une grande majorité des royonnais, hommes comme femmes, sont titulaires de la fonction publique ou ont un CDI. Personne ne bénéficie d'emploi aidé. Si la part des non-salariés est plus importante chez les hommes que chez les femmes c'est certainement parce qu'il y a de nombreuses exploitations agricoles, à la tête desquelles on retrouve principalement des hommes.

89,5% des ménages possèdent au moins une voiture, équipement qui semble indispensable pour pouvoir vivre et travailler à la campagne. Le graphique ci-après nous montre que 43,7% des habitants de la commune travaillent à Roybon, la majorité des habitants (46,6%) travaillent dans une commune du département. Seul 0,6% ne travaillent pas dans la région. Ainsi les emplois restent majoritairement à proximité du lieu de résidence, ce qui limite les flux domicile travail. Notons que travailler dans une commune située dans le département de l'Isère représente tout de même la possibilité de travailler jusqu'à une distance de 140km de Roybon, soit 2h de trajet.

Le bilan sur la population nous permet de comprendre quelle attractivité représente l'implantation d'un parc touristique et l'impact que pourraient avoir les emplois générés par ce parc sur la population.

Via la création d'emplois dû au Center Parcs, directs comme indirects, la population observée sur Roybon pourrait être capable de répondre à une partie de l'offre d'emploi créée et pourrait donc avoir la possibilité d'accéder à un travail sur la commune, ce qui facilite les déplacements et pourrait relancer l'attractivité de cette région. En effet, si le cadre de vie peut être très attractif pour une certaine population qui a la volonté de vivre en campagne, soit parce qu'elles y ont grandi, soit parce qu'elles souhaitent quitter le milieu urbain, la possibilité de travailler en milieu rural reste limité et peut amener parfois à faire de longs trajets quotidien du domicile au travail. Ainsi avec l'implantation du Center Parcs, non seulement de nouveaux emplois pourraient être pourvus par les roybonnais eux-mêmes, mais de nouveaux ménages pourraient venir habiter la commune, trouvant alors un intérêt dans la proximité du travail et du logement.

Population du département.

L'Isère n'est pas le département français le plus touché par la crise. En effet au 4^{ème} semestre de 2013 le taux de chômage ne s'élevait qu'à 8,7% face à une moyenne nationale de 10,6%. Cependant les emplois proposés par le Center Parcs pourraient intéresser des gens sur tout le territoire. Cependant, il faut considérer que l'Isère est un territoire très jeune et dynamique. Ce département est surtout attractif pour les autres départements de la région Rhône-Alpes.

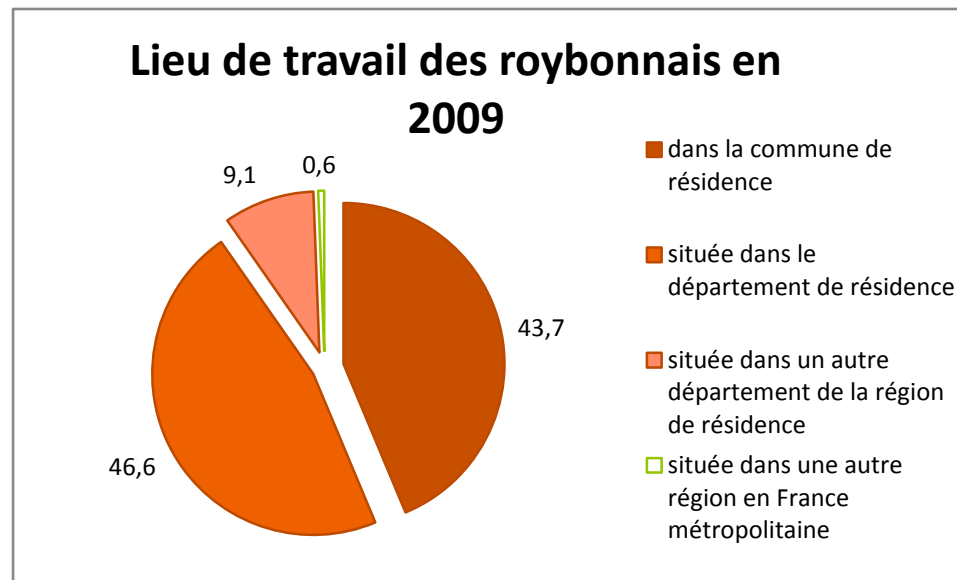
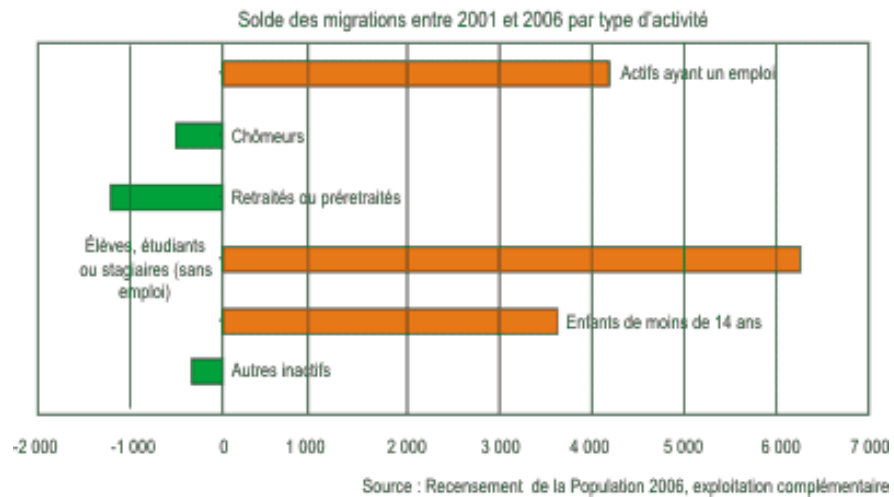


Figure 4: Source: INSEE, réalisation Cécile Forgue

L'Isère est attractive pour les actifs occupés et les jeunes



Comme nous pouvons le lire sur ce graphique issu du site de l'INSEE, le territoire isérois n'attire pas les populations inactives ou sans emplois. Cela peut s'expliquer par un manque d'offres attractives. Il faut noter également que de nombreux étudiants migrent dans la région pour leurs études. On en déduit donc que la population iséroise a globalement un niveau d'étude élevé et par conséquent recherche des emplois de niveau cadre.

Pour ce qui concerne la population, il faut aussi considérer le fait que Bièvre Valloire (proche de Roybon) est la communauté de commune qui délivre le plus de RSA aux agriculteurs dans le département. Il faut donc considérer cette population proche du parc, aux revenus limités.

Des emplois directs

De par les caractéristique du site touristique, différents types de postes sont nécessaires.

Le taux de remplissage d'un Center Parcs se porte autour des 80% à l'année d'après les études menées sur ceux déjà existants. Ainsi les emplois créé ne sont pour la plupart pas saisonniers puisque le site doit être capable d'accueillir les visiteurs toute l'année, avec un service

opérationnel, répondant aux exigences de touristes venus passer des vacances courtes et exigeant des prestations de qualité et variables d'une semaine à l'autre. Le groupe souhaite délivrer une prestation de qualité et donner à Pierre et Vacances une image de marque de qualité.

Ainsi les emplois directs touchent différents corps de métiers. Cadres et agents de maîtrise, accueil des visiteurs, comptable, maître-nageur, cuisinier, technicien de maintenance, femmes de chambres ... Il ne faut pas oublier que c'est une petite ville qu'il faut entretenir tout au long de l'année.

D'après le dossier de Center Parcs, les effectifs prévisionnels seraient :

Répartition en fonction de pôles :	
Loisirs (dont piscine)	100 personnes
Restauration/Bar	132 personnes
Commerces	43 personnes
Maintenance	26 personnes
Nettoyage	334 personnes
Administration/Sécurité	62 personnes

Ce qui revient à un total de 697 emplois. On estime que cela créerait environ 349 emplois à temps partiel et donne une estimation d'équivalent temps plein (35h/semaine) de 468 emplois.

Des emplois indirects

Les emplois indirects sont liés d'une part à la phase chantier pour la construction du site touristique. D'après l'expérience venue de la création des autres villages en France, on peut estimer le nombre d'emplois créés indirectement. Ils représentent environ 600 emplois pendant les 2 ans de travaux, avec une légère augmentation de la demande de main d'œuvre sur les 3^{ème}, 4^{ème} trimestre de la première année et sur le premier semestre de la deuxième année avec un besoin d'environ 800 personnes sur le chantier.

Lors de l'exploitation du site, pour les approvisionnements et la maintenance, environ 80 personnes seront nécessaires. 12 millions d'euros sont investis annuellement dans ces prestations. Les contrats sont passés à hauteur de « 70% avec des prestataires régionaux dont 40% dans le département, et 28% dans les départements limitrophes ». Ce qui assure une importante retombée économique de l'implantation du parc à l'échelle de la région.

Une dernière catégorie d'emplois indirects est générée par les visiteurs du parc cette fois-ci. Via leurs dépenses en dehors du site (musée, commerces, visites touristiques...), qui s'élèvent à 3,5 millions d'euros par an, les touristes permettent la conservation ou la création d'environ 25 emplois.

Economie

Observons l'état économique de Roybon. L'essentiel des établissements présents sur la commune sont dans le secteur des transports, commerces et services divers (35,7%). Cette commune rurale dont la majorité des terres n'est pas urbanisée accueille également 47 établissements agricoles ce qui représente 29,9% des 157 établissements tous secteurs confondus.

Un établissement hospitalier d'accueil de personnes âgées propose 52 chambres ce qui représente environ 65 employés. S'il y a 46 exploitations agricoles, ceci ne représente que 51 emplois, la majorité de ces exploitations n'étant gérée que par un agriculteur, sans employés. A côté de cela, les entreprises dans le « transport, commerces et services divers » emploient 79 personnes et l'administration publique, enseignement, santé et action sociale est le plus gros employeur avec 217 salariés.

On constate donc que si Center Parcs s'implantait sur la commune de Roybon, la société passerait en tête du classement des employeurs locaux avec un total de 697 employés. On imagine dès lors qu'une telle activité pourrait avoir un potentiel de dynamisation du village et de valorisation de la région sur le plan touristique notamment mais aussi en termes d'attractivité liée aux emplois proposés par Center Parcs.

Environnement

L'implantation du Center Parcs dans le domaine de Chambaran aura un impact non négligeable sur la faune et la flore du site. Pour l'instant c'est un espace vierge de toute activité humaine. Les bois ne sont que peu entretenus et on ne peut pas réellement les traverser vu le peu de chemins qui y sont tracés. Les 201 ha que représente l'enceinte totale du site sont le lieu de vie de nombreux animaux comme nous l'avons vu dans la partie sur la Faune et la Flore dans les Caractéristiques du site.

Cependant, peu d'espèces présentes sur ce site sont catégorisées comme étant à protéger. Etant donné l'importance des terrains alentours on peut imaginer une facile réorganisation des espaces de vie des petits comme des grands mammifères.

Le projet aura un impact direct sur :

- Les écosystèmes et notamment les biotopes à cause de la fermeture du site et à cause de la présence humaine
- Les équilibres proies/prédateurs liés à l'éclairage nocturne du site
- La faune qui sera détruite par les zones urbanisées et valorisée dans les espaces dédiés
- L'eau avec des risques de pollution par produits dangereux, déchets, voitures
- La qualité sonore du site (augmentation du passage des voitures aux alentours du centre)
- La qualité de l'air
- Les espaces verts (fonction de leur entretien)
- Les zones humides présentes sur le parc à hauteur de 70ha

Au regard de la loi (loi sur l'eau, compensation des milieux affectés) Pierre et Vacances devra prendre des mesures compensatoire face à l'impact que le projet aura sur l'environnement. Entre autre pour ce qui est des zones humides, la société a l'obligation de créer ou protéger 140 ha de zones humides, en priorité en Isère (le double de celles impactées). La DREAL et la DDT Isère veillent à ce que ces mesures compensatoires soient bien respectées.

Pistes de réflexion de gestion du site

Si Pierre et Vacances a besoin d'un équilibre entre l'image qu'il commercialise de ses sites et leur réalité. On peut soulever notamment les points suivants qui mériteraient d'être approfondis :

Entretien du site via les chevaux

On peut tout d'abord imaginer que le site ne soit pas du tout accessible aux voitures. Ceci engendrerait moins de pollution sonore, éviterai une circulation forte les Vendredis, Samedis et Dimanches (jours d'arrivée et de départ) et en augmentant aussi la sécurité sur le site par l'absence de voitures, ceci diminuerait également la pollution visuelle engendrée par les voitures venant se garer devant les maisons.

Pour compenser l'absence de transport individuel jusqu'aux cottages, j'imagine créer un transport hippomobile, faisant la navette entre le parking et les maisons. Ceci permet aux touristes de se mettre tout de suite dans l'ambiance vacances. De plus le cheval est en général très bien accueilli autant par les grands que par les petits. Il inspire à tous respect et grâce.

Débardage

<http://atout-trait.perso.sfr.fr/m1.html>

Une des phases des travaux d'implantation du site consistera à déboiser et à enlever les arbres tombés. Le défrichage représente 91,42 ha du site.

Une solution pour déranger la faune et la flore à minima serait d'utiliser le





Photo 6: extraite du site Atout Trait, utilisée avec l'autorisation de Dominique Gallien

sans utiliser de matière fossiles ni produire de CO2.

Le fait que ce Center Parcs accueille un centre équestre permet aussi d'envisager une utilisation des chevaux dans l'entretien du site. Les espaces verts peuvent être traités avec leur aide, pour transporter les débris provenant de l'entretien des sous-bois ...

débardage attelé. Le cheval de trait a la possibilité d'accéder aux arbres à abattre sans qu'il soit nécessaire de toucher aux autres spécimens. Sa force alliée à son physique minime en comparaison des tracteurs permet de réaliser le déboisement en évitant le tassement du sol, et la création d'ornières.

Ainsi réalisé le débardage permet de prélever uniquement les arbres choisis, dans le respect du lieu, de la faune et de la flore, et tout ceci



Recruter des entreprises locales

Une politique de sélection d'entreprises locale devrait être engagée, tout en restant dans le respect de la concurrence en termes de qualité. Elle permettrait, d'augmenter l'impact positif de l'implantation du Center Parcs sur l'économie locale, en créant des emplois pendant la période du chantier. Elle valoriserait le savoir-faire local, toujours dans l'objectif d'obtenir un rendu de qualité et ferait connaître les entreprises locales. La proximité participerait également à une diminution de production des gaz à effet de serre générée par le transport de matériaux sur de longues distances, mais aussi par le déplacement des ouvriers. On y trouve donc une retombée positive économiquement et socialement via la création d'emploi dans le département, mais aussi écologiquement puisque cela engendrerait moins de pollution liée aux déplacements. Cette démarche est à envisager à la fois pendant les travaux, mais aussi lors du fonctionnement du site.

En ce qui concerne la filière bois, le département de l'Isère dispose d'un patrimoine forestier de 254 000 hectares augmentant chaque année de 300 hectares, dont 72 % sont exploités. La filière bois est fortement encouragée dans son développement par la région. L'implantation du Center Parcs doit permettre l'utilisation de cette filière locale

Passage des animaux

Des écureuils ayant été recensés dans le bois des Avenières, il serait préférable de favoriser leur passage sur le site. Circulant souvent d'arbre en arbre ils ont parfois du mal à traverser les routes qui peuvent représenter de réelles barrières entre deux espaces de vie de l'espèce. Il existe un moyen simple de faciliter la vie à ces petits mammifères qui pourraient continuer de vivre dans les arbres du Center Parcs.

Il s'agit simplement de poser des câbles d'un diamètre d'environ 3 cm allant d'un côté à l'autre de la route, d'arbres en arbres. Ainsi les écureuils peuvent traverser sans risquer de se faire écraser par les voitures et leur potentiel d'habitat naturel est agrandi.

On peut observer un tel système, déjà mis en place depuis de nombreuses années à La Murette (38 – Isère) sur la route de la Sûre.



«passage piéton » pour écureuil

*Photo 7: Passage à écureuil à la Murette (38) -
Photographe: Cécile Forgue*

Eclairage du site

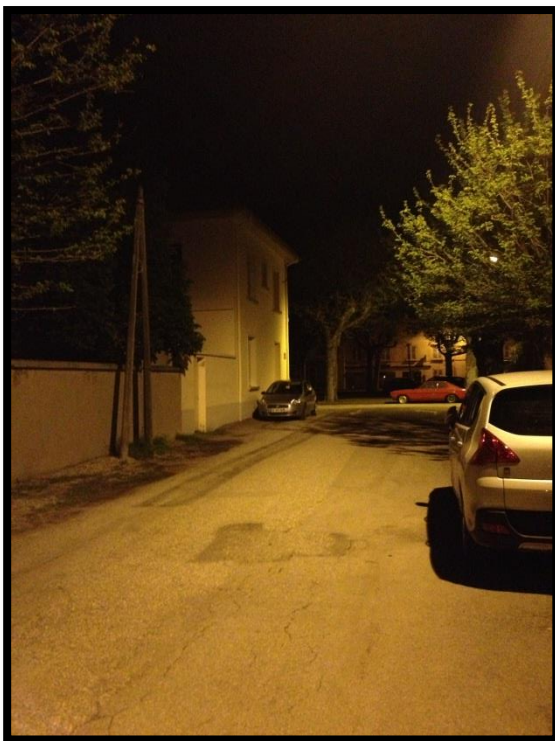
S'il existe une multitude d'éclairage, tous ne sont pas bons à utiliser. Il est important de considérer le type de lampadaire ou autres moyens d'éclairer ce site d'autant plus qu'il est implanté en pleine forêt. Ainsi les lumières, normalement absentes la nuit en zone naturelle vont avoir un impact important et leur disposition peut changer du tout au tout leur nuisance.

Voyons les grands types d'éclairages que l'on peut voir dans nos villes et campagnes.

LAMPADAIRES ET ECLAIRAGES AU SOL

Ce qu'il faut retenir comme solution est un éclairage ciblé sur l'endroit où l'on souhaite apporter de la lumière. Rien ne sert moins que d'éclairer le ciel, ceci ne fait qu'augmenter la pollution lumineuse et augmente l'attractivité de la lampe pour les insectes et oiseaux, participants à leur désorientation. Même si l'on ne peut pas faire totalement disparaître les lumières il est possible d'en limiter les conséquences.

- Prévoir l'extinction de tous les lampadaires à partir de minuit
- Les soirs où la lune est pleine, n'allumer qu'un lampadaire sur deux
- Régler l'heure d'allumage des lampadaires en fonction de la saison
- Dans certaines zones mettre de détecteurs de présence pour ne faire fonctionner les lampes que lorsqu'elles sont nécessaires.



En plus d'être bénéfiques pour la faune, ces mesures permettent également aux utilisateurs du site, à savoir, les touristes, de profiter d'un ciel étoilé bien plus visible. En effet à cause de la pollution lumineuse, en ville par exemple, notre vision du ciel change. On ne peut plus observer les étoiles tant la pollution lumineuse est importante au cœur des villes. Il s'agit de ne pas reproduire cette erreur dans ce site qui se place au cœur de la nature.

Voici un exemple d'éclairage nocturne dans le village de Le Grand Lemps (38-Isère) :

Il s'agit donc de ne pas reproduire ce type d'éclairage, très diffus, qui nuit plus qu'il n'a d'utilité. En effet il faut bien prendre en compte que la lumière a toujours un impact sur le vivant et que la création d'un crépuscule constant comme nous le voyons la plupart du temps dans les villes peut être à terme mauvais pour la santé des personnes vivant en ville. Par exemple, notre sommeil s'avère être moins réparateur si l'on dort avec une certaine luminosité que si l'on dort dans le noir complet. Et celui-ci peut être décalé (endormissement et réveil plus tardif) si l'on reste exposé à une lumière forte en soirée (inversement si on y est exposé le matin).

Photo 8: Photo prise à 11h50 le 11 Mai 2013 - Cécile Forgue

Parmi les effets de la lumière nocturne sur les écosystèmes on recense entre autres :

- Une modification de l'équilibre proie/prédateurs
- Un rejet des espèces lucifuges et un attrait pour celle qui sont photophiles (les insectes notamment sont attirés par la lumière, et se retrouvent désorientés).

Pendant les travaux

La première phase pendant laquelle le site va être impacté par le projet sera lors des travaux. Les aller-venues des camions, le tassement du terrain dû au chantier, la destruction de la faune qui sera par la suite réhabilitée ... Voici quelques mesures qui sont prévues Par Center Parcs pour limiter l'influence négative du chantier sur le site.

- Une battue sera organisée pour faire partir les grands mammifères du site et éviter ainsi tout endommagement des infrastructures et les soucis de cohabitation entre ces animaux de grande taille et les futurs visiteurs.
- Le sol des zones aménagées sera mis de côté afin d'être réutilisé dans l'aménagement des espaces végétalisés et de permettre une meilleure réadaptation de la flore après l'implantation des infrastructures.
- La météorologie sera prise en compte dans les plannings afin de ne pas augmenter les effets des camions de chantier sur le sol (en cas de fortes pluies par exemple, le sol, humide devient plus meuble et sujet à de plus fortes déformations)

A l'heure actuelle, le projet redémarre après le passage de différents dossiers devant la justice. On peut penser voir le début des travaux pour la rentrée 2014.

Le syndicat des eaux auquel adhère la commune de Roybon a lancé un programme de restructuration du syndicat de plusieurs communes avec maillage du réseau et liaison entre le réseau de la plaine de bièvre et le réseau de Chambaran. Ce maillage permettra de relier facilement le projet sur le bois des avenières et d'équilibrer les ressources en eau sur le territoire. Les paysans de la plaine de Bièvre craignent cependant que les ressources ne soient pas suffisantes. Ils ont peur de souffrir du manque d'eau lié à une surexploitation du parc.

Pour ce qui est des appels d'offre, des clauses précises prévoyaient déjà du retard dans le commencement du chantier. Ainsi les entreprises sont normalement déjà toutes prêtes à commencer, les clauses des contrats seront bien entendu revues aux coûts actuels du marché.

Les étapes à venir sont :

- Le dépôt du dossier Loi sur l'eau par Center Parcs
- L'instruction et enquête publique : mesures de publicité, rapport et recommandations du commissaire enquêteur
- La DDT pilote l'enquête publique qui se fait sur Roybon (30 jours consécutifs). Le Commissaire enquêteur est nommé par le tribunal administratif de Grenoble.
- Examen du dossier par la préfecture et validation par arrêté préfectoral. (De nombreuses mesures compensatoires devront être spécifiées dans le dossier loi sur l'eau, il faut aussi qu'elles soient réalistes et acceptables)

La mairie doit également déposer un dossier au sujet du projet de déviation dans la vallée de la Galaure avec un plan de mesures compensatoires (zones humides concernées)

L'opposition risque à nouveau de vouloir mettre le projet en porte-à-faux sur le dossier « loi sur l'eau ». Le permis de construire validé en 2010 puis dont la validité a été confirmée en 2013 après le passage devant les tribunaux n'est valable que 3 ans. Ceci signifie que les travaux doivent être commencés durant cette période et sans interruption de plus d'un an sans quoi le permis serait invalidé. C'est un autre point susceptible d'être soulevé par les opposants.

II. Contestation du projet

Ce Le projet d'implantation du Center Parcs dans les Chambaran est sujet à beaucoup de controverses. De nombreux opposants se sont manifestés contre le projet. Ils souhaitent défendre leurs valeurs en termes de développement la plupart du temps. Ainsi les membres du parti « Europe écologie les Verts » siégeant au Conseil Général de l'Isère s'opposent à ce projet. Le Conseil Municipal de la commune de Montrigaud s'est aussi prononcé opposé au projet. Cette commune est située dans la Drôme, à 12 km de Roybon et sera certainement impactée par le passage des touristes en direction de Center Parcs. Certains riverains au projet qui sont situés près de l'entrée, ou près des routes de passage sont également contre son implantation.

Un projet contesté devant les tribunaux

Le projet d'implanter un Center Parcs en Isère a commencé en 2007. Aujourd'hui, en 2013, aucun des travaux n'a encore commencé. Ceci s'explique par les nombreuses démarches de l'association Pour les Chambaran Sans Center Parcs (PCSCP) qui ont amené le projet devant la justice à partir de Mai 2010.

Voici la chronologie des événements qui ont eu lieu de mai 2010 à Avril 2013 :

Annulation de la révision du PLU par le tribunal

La commune a fait appel.

2 Mars 2010 : validation du syndicat mixte du schéma directeur de la région grenobloise concernant la révision du PLU.

Tribunal administratif de Grenoble a estimé que le CRPF (Centre régional de la propriété forestière (Rhône)) ne suffisait pas dans les consultations.

Avril 2010 : Le Tribunal Administratif de Grenoble juge l'appel et conclue qu'étant donné la modification des codes, la Mairie aurait dû consulter le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et non pas le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Cela entraîne l'invalidité du PLU et par conséquent celle du permis de construire.

3 Mai 2010 : approbation du CM de la révision du PLU

Rectification de la procédure et révision simplifiée validée le 23 Septembre 2011

27 juillet 2010 : signature du permis de construire

17 Septembre 2010 : recours de l'association qui demande l'annulation de la délibération du 3 mai 2010 (révision du PLU)

23 juin 2011 : tribunal administratif de Grenoble

24 Avril 2012 : cours administrative d'appel de Lyon invalide la décision du tribunal administratif de Grenoble.

Permis de construire et PLU retrouvent leur validité.

Les opposants font appel devant le conseil d'Etat.

16 Janvier 2013 : Conseil d'Etat estime que le recours des opposants n'est pas recevable.

La deuxième démarche sera finalement annulée puisque le premier PLU et le permis de construire sont validés par les premières décisions.

L'association Pour les Chambaran Sans Center Parcs

Je vais détailler ici plus particulièrement cette association car c'est celle qui agit le plus efficacement pour retarder la mise en route du projet. Mais il faut bien retenir que ce n'est pas la seule à s'y opposer et que ses adhérents ne représentent pas la réalité du nombre de réel d'opposants.

PCSCP est une association de loi 1901 inscrite au journal officiel en Mai 2010, elle totalise aujourd'hui 600 membres.

Le bureau officiel est composé de 7 personnes :

Président : Stéphane PERON

Vice-Président : Bernard KUNTZ

Vice-Président : Olivier SAUZE

Trésorier : René MEYNIER

Vice-Trésorier : Michelle MEYNIER

Secrétaire : Henry GIROUD

Vice-Secrétaire : Thomas ROUSSEL

Le conseil d'administration est composé de 20 personnes.

PCSCP a été créée en réaction à la volonté de la société Pierre et Vacances – Center Parcs d’implanter son 5^{ème} site touristique français dans la forêt de Chambaran.

Son site fortement documenté permet de comprendre quelles sont les motivations de ces personnes qui se proclament « amoureux des Chambaran » et opposés au projet quelle que soit la forme qu’il prenne.

Les actions qu’ils ont menées ont pris plusieurs formes :

- Promenades organisées dans la forêt pour faire découvrir le site
- Réunions publiques d’information
- Présence d’un stand à la Foire de l’Albenc (38- Isère)
- 47 publications dans différents journaux
- Recensement sur le site d’émissions télévisées critiquant la société Pierre et Vacances

Motifs, argumentaire des opposants

Hydrographie

Les opposants contestent l’implantation du Center Parcs sur cette zone, considérant que la nappe phréatique du miocène qui est située en dessous risque d’être polluée par les rejets provenant de l’activité du centre de vacances. Cette nappe phréatique est très importante pour cette zone géographique puisqu’elle constitue une réserve en eau nécessaire à l’agriculture qui est une activité très développée localement. D’autre part, nous l’avons vu dans la partie d’analyse du site, la zone d’implantation du Center Parcs est située dans un périmètre sujet à des périodes de sécheresse. Ces périodes, néfastes pour l’agriculture, risquent d’être renforcées par l’utilisation importante d’eau pour l’Acquamondo. PCSCP considère également que la déclaration d’intérêt général du projet n’a pas lieu d’être et emploie l’argument de la déclaration de l’eau comme étant d’intérêt public.

Emplois

Center Parcs promet un nombre conséquent d’emplois créés puisque cela correspondrait à 468 équivalents temps. Ceci représente une source d’emploi très importante puisque Roybon totalise environ 1200 habitants seulement.

Cependant ces emplois ne sont pas de très bonne qualité en termes de contrat de travail. En effet sur 697 emplois créés, 334 seront des emplois consacrés au ménage. Ceci signifie que les personnes qui pourvoient ces emplois travailleront uniquement les samedis et lundis. Les horaires pendant lesquelles ils sont amenés à travailler sont très courts par rapport à la tâche demandée. C'est donc un travail régulièrement ponctuel et stressant qui est proposé à 50 % des emplois à pourvoir dans le Center Parcs.

D'autre part les emplois stables (cadres, CDI) sont souvent pourvus par des populations qui viennent ensuite s'installer sur le territoire. Cela dynamise l'économie, mais profite très indirectement aux populations locales encore une fois. On peut se poser la question de ce que ces arrivées de populations sur le territoire apportent au cadre de vie de ses habitants.

Finalement, Pierre et Vacances Center Parcs travaille majoritairement avec des partenaires. Cela signifie que beaucoup de contrat sont déjà passés avec ces partenaires. Ceux-ci s'opposent encore une fois aux bienfaits que pourrait apporter le Center Parcs en développant l'économie locale.

Gêne occasionnée par la venue de touriste

L'implantation du Center Parcs a nécessairement un impact sur les habitudes de vies des futurs riverains du parc. La venue des touristes sur le site et le passage incessant les Samedis et Lundi sur les routes de campagnes des nombreuses voitures déposant les 4000 visiteurs journaliers. Ce sont des gênes qui ne pourront pas être évitée pour tout le monde, les gens doivent conduire jusqu'au parc.

III. Indicateurs pour la mesure de l'impact du Center Parcs sur le lieu d'implantation

Etant donné la complexité du projet j'ai choisi d'orienter ma réflexion sur seulement certains sujets soulevés dans l'étude d'impact de 2009 proposée par la société Confluence. L'outil que je développe ci-après ne prétend pas à l'exhaustivité, mais les indicateurs de mesures que je propose s'intéressent à la fois aux retombées économiques, sociales et environnementales du projet. Ces trois sujets sont pris en compte dans la définition du Développement Durable. Une sous classification reviendra à ordonner les indicateurs selon le temps : à court, moyen ou long terme.

Pour les mettre en place j'ai considéré le point de vue que pouvait avoir le Conseil Général. Les indicateurs ont pour but de permettre la négociation avec l'entreprise Pierre et Vacances – Center Parcs. On peut s'en servir à posteriori lorsque le parc est installé pour mesurer la véracité de ses engagements, ou lors des négociations qui ont lieu avant l'implantation du parc. Le but réel est de permettre aux élus de jouer sur ces indicateurs pour négocier avec Pierre et Vacances et utiliser l'argent public à bon escient. L'idée est d'imaginer être mandatée par le Conseil Général pour leur donner des outils de compréhension et de négociation.

On peut aussi mesurer l'enracinement du village de vacances dans le territoire. Est-il vraiment bâti selon les principes du Développement Durable, les retombées économiques et sociales sont-elles réellement positives ? Et la nature supportera-t-elle ce changement drastique de fonctionnement ?

Les indicateurs doivent rester dans le cadre de la loi et ne peuvent demander à mesurer quelque chose qui pousserait Center Parcs dans une démarche illégale.

Il conviendra pour chaque indicateur d'établir une étude plus approfondie, d'en mesurer le coût, de décider quelle partie le financera et quelle en sera la publication. L'étude de cette société pourra être aidée et contrôlée par différentes agences telles que :

- l'ADEME (environnement et énergie),
- les réflexions menées par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique internationale, portant sa réflexion sur la mesure du bien-être des populations dans 38 pays),
- Dialogue sur Terre (propose des critères de lecture de la durabilité d'un mode de vie),
- l'Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables
- la FRAPNA Isère. (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)
- la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

L'objectif global de ces indicateurs est de mesurer l'insertion du village de vacances dans le tissu local. On doit pouvoir constater la réussite de son implantation économiquement, socialement et avec un impact environnemental effectivement limité ou son échec via un fonctionnement en vase clos.

	Pierre et Vacances	Opposants	Conseil Général
Justification des intentions de chacun des partis	Son objectif est de convaincre de ce qu'il apporte au territoire afin que les collectivités locales permettent son implantation. L'image de site très proche de la nature le groupe propose aux touristes doit aussi être un minimum en adéquation avec la réalité du Center Parcs. Ceci représente un deuxième objectif pour Pierre et Vacances.	Les opposants voient dans le projet une atteinte à leur qualité de vie par une destruction de l'environnement faunistique et floristique ainsi qu'une influence négative économiquement et socialement. Ils considèrent notamment que les retombées économiques seront moindres pour la région par rapport à l'investissement apporté par les collectivités locales dans le projet. Pour ce qui est de l'impact social du centre de vacances, les opposants critiquent la qualité des emplois proposés et la réalité de retombées directes et positives pour les locaux. Leur objectif est que le Center Parcs ne s'implante pas. Ils défendent ce point de vue de façon catégorique et n'envisagent pas d'alternative	L'objectif du Conseil général est de savoir si l'implantation du site est une chose positive pour leur territoire et d'avoir suffisamment d'arguments en main pour pouvoir négocier des contres-parties de la part de la société Pierre et Vacances face à l'utilisation de l'argent public dans ce projet. Afin que son utilisation soit justifiée face aux retombées économiques, sociales et environnementales du Center Parcs

Impacts sur ...	<i>Temps de mesure</i>	Pierre et Vacances	Opposants	Indicateurs développés pour le Conseil Général de l'Isère
L'environnement	<i>Court</i>	Optimiser le transport des marchandises et les déplacements	Le réseau routier actuel n'est pas capable de supporter le trafic qui sera généré par l'implantation du parc et sa modification entrainerait l'utilisation de terres agricoles	<p>La venue des camions sur le site doit être minimale pour limiter le risque d'accident et la dégradation rapide des infrastructures de transport. On peut mesurer l'optimisation de leur venue de la manière suivante</p> <p>Indicateur :</p> $\frac{\text{Poids des camions au départ du Center Parcs}}{\text{Poids des camion à leur arrivée sur le Center Parcs}}$ <p>L'idéal de l'indicateur se situe à 1, ce qui signifierait que les camions rentabiliseraient leurs trajets de manière plus importante que s'ils faisaient une partie du voyage à vide. Après leur la livraison qu'ils ont effectués sur le site, ils peuvent immédiatement reprendre les emballages par exemple</p>

	Moyen	Utilisation de ressources locales		
		limiter l'éclairage du site		<p>C'est une mesure réellement nécessaire à prendre en compte dans la mesure où la lumière a une forte influence sur les éco-systèmes et où le Center Parcs est implanté en pleine nature.</p> <p>Indicateur : Recensement des espèces lucifuges/photophile avant et après l'implantation du Center Parcs</p> <p>Cet indicateur peut être influencé par d'autres facteurs que la lumière telle que la création de zones imperméabilisées.</p>
		Construction de bâtiments en bois		<p>Construire des bâtiments en bois permet de capter le CO2 et de le conserver dans les constructions. On peut donc considérer qu'en termes de respect de l'environnement c'est un très bon mode de construction. Cet intérêt est à ponctuer. En effet la quantité de CO2 qui peut être stocké par les bâtiments construits ne doit pas être inférieure à la quantité de CO2 utilisée pour acheminer les bois jusqu'au lieu d'utilisation. De la même manière, un bois traité avec des produits polluants ne sera pas aussi intéressant qu'un bois qui n'en a pas besoin pour résister. Ainsi nous pouvons mettre en place ces deux indicateurs qui permettent de mesurer si les constructions en bois proposées par Center Parcs sont intéressantes pour l'environnement.</p> <p>Indicateur :</p> <p>Le premier indicateur permettra de mesurer la distance moyenne de provenance du bois et donc la production de CO2 nécessaire à son acheminement jusqu'au Center Parcs. On mesurera le nombre moyen de km parcouru par m³ transporté.</p> $moyenne = \frac{\sum \text{quantité de m}^3 \text{ de bois transportés} * \text{nombre de km parcourus}}{\text{nombre de m}^3 \text{ total}}$ <p>On peut estimer qu'une moyenne avoisinant les 205 km serait intéressante.</p> <p>Le second indicateur prend en compte la quantité de produit utilisé pour traiter le bois. Cette quantité ainsi que la qualité du traitement dépend beaucoup du type de bois utilisé.</p> <p>Pour mesurer ces deux indicateurs, il est possible de vérifier simplement les bordereaux d'origine</p>

				des bois ainsi que les bons de commandes pour les produits à appliquer. L'objectif avec ces deux indicateurs, c'est de mesurer le réel intérêt d'utiliser du bois pour la construction. Bien sûr l'objectif n'est pas de choisir le bois le plus proche s'il nécessite un traitement très important. Il faut trouver un juste équilibre permettant de vérifier si la construction en bois est toujours intéressante en termes de conservation de CO2.
		Limiter la consommation d'eau	L'eau utilisée par le Center Parcs ne pourra pas l'être par les agriculteurs notamment en période de sécheresse	En cas de déclaration d'une période de sécheresse, les agriculteurs devraient être prioritaires sur cette ressource face au Center Parcs. En effet l'eau est indispensable à de bonnes récoltes. Il serait donc nécessaire que Center Parcs s'engage à fermer certaines parties de l'Acquamondo en cas d'alerte à la sécheresse pour permettre l'utilisation de l'eau par les agriculteurs. L'indicateur déclenchant cette mesure serait lorsqu'un arrêté municipal de déclaration de période de sécheresse est mis en place.
Long		Impact minime sur la faune et la flore du site	Forte incidence en aval sur le bassin aux écrevisses notamment.	Pour vérifier cette « promesse » de Center Parcs, il faudra recenser des espèces présentes sur le site avant l'implantation (faune et flore du sol y compris) et mesurer régulièrement pour vérifier l'intégration du village de vacances dans la nature. Le site http://champagne-ardenne.lpo.fr/observatoire/commun.htm propose par exemple des oiseaux qui témoignent du bon état de l'écosystème. Il existe aussi des insectes ou des végétaux qui ne se développent que dans des milieux avec des ressources précises. Le choix de ces espèces permettra de ne pas avoir à recenser l'ensemble de la faune et de la flore.
		Tri, valorisation des déchets	Risques de pollution	Indicateur : Mesure du poids des poubelles non triés et des déchets provenant de l'entretien du site.
		Mise en place de nichoir pour favoriser la venue d'oiseaux	Mauvaise influence sur la faune et la flore	Pour mesurer la bonne influence sur l'environnement de la mise en place de ces nichoirs, il faudra répertorier le nombre et type d'oiseaux qui les utilisent. La venue de nouveaux oiseaux sur le site ne doit pas pousser à un déséquilibre des éco-systèmes.
		Remettre en place la forêt	Critiquent la réelle capacité de Center Parcs à remettre le site en état et considèrent que l'impact irréversible	Indicateur : Mesure de la qualité de la terre, de l'humus, recensement de la faune du sol.

		Favoriser la sensibilisation au respect de l'environnement	<p>Pour mesurer cet engagement, nous pouvons mettre en place deux indicateurs : L'un qualitatif de sondage mesurant l'impact des mesures mise en place sur les touristes. L'autre indicateur serait quantitatif et reviendrait à mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la part des activités dédiées à cette thématique ou des activités l'abordant • le prix de ces activités par rapport à celui des autres activités. <p>L'indicateur sera positif si les sondages rapportent que les visiteurs ont été sensibilisés au respect de l'environnement durant leur séjour. Et également si ces activités représentent une part significative (20%) et que le prix est au moins égal à celui des autres activités (pour garantir une accessibilité à ces animations)</p>
--	--	--	---

Impacts	Temps de mesure	Pierre et Vacances	Opposants	Indicateurs développés pour le Conseil Général de l'Isère
Sociaux	<i>Moyen</i>	Nombreux emplois directs et indirects	Emplois de qualité médiocre	Indicateurs : nombre de contrats signés avec des personnes venant de la région. , qualité des contrats (intérim, CDD, CDI, temps partiel) Rapport entre la formation dispensée par le CG et l'emploi par le centre
		Pas d'impact négatif sur la qualité de vie dans les villages voisins	Considèrent un impact négatif sur la qualité de vie par la pollution de l'environnement et le dérangement lié aux voitures qui traverseront le territoire pour aller jusqu'au Center Parcs	Indicateur : Mesure de l'attractivité du territoire pour la vie quotidienne (augmentation du nombre d'habitants dans les villages, augmentation du nombre d'enfants dans les écoles)
	<i>Long</i>	Augmentation du nombre d'habitant	Modification du mode de vie	Indicateur : Recensement de la population. Statistique sur le lieu de travail de cette nouvelle population (commune de résidence, communes voisines, département, région, France, Etranger)

Impacts	Temps de mesure	Pierre et Vacances	Opposants	Indicateurs développés pour le Conseil Général de l'Isère
Economiques	<i>Court</i>	Engagement à avoir recours à des entreprises locales		Indicateur : $\frac{\text{nombre d'entreprises locales parmi les fournisseurs}}{\text{nombre de fournisseur total}}$
		Retombée locale positive pour les commerces locaux	Peu de touristes sortent du Parc durant leur séjour	Il s'agit de mesure la réelle retombée économique du parc sur les commerces voisins Indicateur : Observation de l'évolution des chiffres d'affaire des commerces alentours dans un périmètre de 15 km et sur les sites touristiques de la région (palais du facteur cheval, Saint Antoine l'Abbaye)
	<i>Moyen</i>	Mise en place d'un transport pour rapatrier les salariés sur le site		Y aura-t-il un développement du maillage local en termes de transport grâce à ces liaisons mises en place ? Indicateur : Nombre d'arrêt proposés sur la ligne en plus de ceux proposés aux employés.
	<i>Long</i>	Assure des retombées indirectes sur le territoire		Indicateur : Mise en place d'une enquête semestrielle pour déterminer la fréquence et les sites touristiques visités par les clients de Pierre et Vacances. Un indicateur qualitatif pourra aussi être utilisé. Il faudra constater de la mise en valeur et de la promotion des sites touristiques à visiter dans la région.

IV. Proposition d'aménagement – tri des déchets organiques

Gestion des déchets

Le travail à la réduction de la production et au recyclage des déchets s'inscrit dans la dynamique européenne actuelle de réduction du gaspillage. Nos sociétés, orientées essentiellement vers une consommation de masse nous font rapidement oublier l'impact que peut avoir cette consommation sur notre planète. Le protocole de Kyoto préconisait déjà lors de sa signature le 11 décembre 1997 de travailler à la réduction de la production des gaz à effet de serre. Le CO2 fait partie de ces gaz et sa production anthropique ne cesse d'augmenter depuis la forte industrialisation du 18^{ème} siècle. Malgré les traités internationaux dans lesquels des pays du monde entier se sont engagés à réduire leur production de 52% par rapport à la production de 1990 entre 2008 et 2012, ceci ne suffit pas. On peut alors considérer qu'il est nécessaire d'agir à toutes les échelles, individuelles comme collectives. Ici, avec un traitement intelligent des déchets de Center Parcs, il est possible de limiter la production de CO2 du site et ainsi participer à la diminution de la production anthropique de ce gaz.

Aujourd'hui, la législation française appuie le fait de traiter les déchets biodégradables dans le décret n° 2011-828 du 11 Juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets. Il y est prévu qu'en 2013, les entreprises produisant une quantité supérieure à 80 tonnes par an de déchets organiques doivent gérer leur tri en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique, sur place ou dans un centre de traitement. Ainsi il devient nécessaire pour une nouvelle structure telle qu'un Center Parcs de planifier ce tri de déchets organiques. On pourrait penser limiter ce tri à la structure du restaurant, néanmoins je pense que c'est une bonne chose écologiquement mais surtout pédagogiquement.

Quelles façons de traiter les déchets ?

Dans le cadre du projet, il est prévu que les déchets produits par le Center Parcs soient acheminés à Penol où ils seront traités grâce à une unité de traitement mécano-biologique construite récemment et permettant un tri final des déchets, sur le site, séparant les métaux et les déchets fermentescibles des autres déchets.

Réponse d'aménagement à la problématique des déchets :

- Diminution des déchets

La meilleure façon de traiter les déchets reste encore de ne pas en produire, ou au moins d'en limiter la production et l'apport sur le site. Ainsi on peut favoriser les produits sans emballage, la vente à l'étale et l'utilisation de grands contenants. Il est également important de prévoir cette gestion des déchets bien en amont, lors du transport des marchandises et de l'approvisionnement du site.

Les camions doivent être utilisés sur leur trajet à l'aller comme au retour. Ainsi un camion qui apporte les denrées alimentaires repartirait avec les emballages qui ne sont pas nécessaires à l'entrepôt de la marchandise, ceci permettant de limiter le remplissage des camions poubelles.

- Leur donner une deuxième vie

Une première façon de gérer les déchets que l'on produit est de leur donner une seconde vie. Pour ce qui est des restes du débardage, il est envisageable de créer des stères de bois, avec les branches, et le petit bois. Ce refuge pour de nombreux animaux, créera un espace de vie aux hérissons ou aux insectes comme les coléoptères.

- Les recycler

Une autre façon d'envisager le traitement des déchets serait le recyclage. Le recyclage est un geste de plus en plus courant en France, un français sur deux recycle et Roybon n'échappe pas à cette bonne pratique puisque le tri sélectif du verre, du papier et des cartons est organisé par la commune. Celui-ci se fait par dépôt des déchets dans des conteneurs. Ce système de tri, souvent observé à la campagne et différent du ramassage à la porte de l'utilisateur, est le mieux adapté car il permet de concentrer les lieux de passage des camions de tri qui ont ainsi une fréquence de passage et un parcours moins important que s'ils allaient de maison en maison. Le village de vacances disposera lui, de ses propres conteneurs, ce qui permettra aux touristes de trier leurs déchets. Le ramassage qui est une compétence de la Communauté de Commune sera également assuré pour le Center Parcs.

Justification de la mise en place d'un compost

Comment valoriser les déchets produits sur le site ?

On compte un total de 1021 cottages sur le domaine de la forêt des Chambaran. A raison d'environ 4 personnes par cottage, ceci nous amène à 4084 visiteurs quotidiens sur le site, en considérant un remplissage à 80% ceci revient à 3257 équivalents habitants sur le site à l'année. On peut considérer cette valeur basse pour les calculs. Il ne faut pas oublier le personnel qui produit également des déchets, mais que nous ne prendrons pas en compte car bien que représentant environ 15% des visiteurs, ils ne produisent pas la même quantité de déchets étant donné qu'ils ne séjournent pas sur le site. Le restaurant ainsi que la pizzeria et les petits commerces présents au cœur du village représentent eux aussi un potentiel de création de déchets végétaux. Tout comme les employés, le calcul de leur production de déchets peut être considérée via les calculs fait sur la production des visiteurs. En effet comme on considère une moyenne de **374 kg** de déchets produits par habitant chaque année (moyenne donnée par l'ADEME à l'échelle de la France), la consommation de repas au restaurant est en fait comprise dans ces chiffres. A noter : Le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie évalue à 472 kg de déchets produits par habitants en 2008. Soit 100 kg de plus que ce qu'annonce l'ADEME.

En considérant la répartition des déchets calculée par l'ADEME, dans une poubelle non triée on retrouve :

- 32% de déchets organiques
- 21% de papier/cartons
- 13% de verre
- 11% de plastique
- 3% de métaux
- 20% d'autres déchets

Il est essentiel de se poser la question du traitement des déchets produits par le village étant donné le nombre de personnes y séjournant quotidiennement. Center Parcs évalue le nombre d'entrée sur le site à l'année à 300 000 personnes. Ce qui donne un total de 112 200 tonnes.

Dans l'étude d'impact, Center Parcs base ses calculs sur une production de **1600 tonnes de déchets par an** et en se basant sur le mode de fonctionnement du Center Parcs de Sologne, ils prévoient le recyclage de 400 tonnes de ces déchets. Par comparaison avec le chiffre calculé issus des moyennes nationales, on peut se questionner sur la raison d'une si grande différence avec la donnée moyenne annonçant **112 200 tonnes de déchets produits chaque année**. Le rapport entre les deux valeurs s'élève à 100, ce qui n'est pas négligeable.

L'étude qui suit prend les chiffres de l'étude d'impact du Center Parcs en entrée. En considérant la répartition des déchets produits qu'on a vu ci-dessus, et en considérant que le tri du papier, du verre et du plastique soit mis en place, ces déchets triés représenterait 45 % de la quantité totale de déchets soit 720 tonnes. En évaluant le recyclage à 400 tonnes de déchets sur les 1600 tonnes produites sur le site, on considère donc que 56% des déchets qui pourraient être recyclés le sont réellement.

On peut déduire de ce calcul que **56% des déchets recyclables le sont réellement**. On propose de prendre en compte cette valeur pour les déchets organiques. On considérera donc pour le calcul du recyclage des déchets organique une échelle comprise entre le traitement de 56 % de ces déchets et le maximum possible (cas idéal, si tous les déchets organiques produits était recyclés).

Ainsi selon les pourcentages de l'ADEME, sur les 1600 tonnes de déchets produits chaque année, 512 tonnes (32%) sont des déchets organiques. Ce qui nous fait une fourchette comprise entre 256 tonnes et 512 tonnes recyclées.

Type de déchets	Pourcentage :	Estimation de la quantité de déchets produits en tonne à hauteur de 56% de la masse totale produite	T /an dans le Center Parcs
Quantité totale de déchets produits	100%		1600
Déchets organique	32%	287	512
Papier/cartons	21%	118	336
Verre	13%	116	208
Plastique	11%	99	176
Métaux	3%	27	48
Autres déchets	20%	179	320

Calculons dans un premier temps la quantité de CO₂ qui est produite par le transport des déchets en cas de non tri. (le fait de ne pas trier implique le transport des déchets jusqu'au centre de tri de Penol).

Un camion poubelle de trois essieux pesant environ 26 tonnes en charge totale (PTC) produit 133 g_{CO₂}/T/km d'après le rapport de l'ADEME (source dans bibliographie. Ainsi un camion transportant les déchets du Center Parcs au centre de tri de Penol dans lequel les déchets du parc seront traités produira sur un parcours de 19km un total de 4000 kg de CO₂ par an.

En considérant que 287 tonnes de déchets seraient traités directement sur le site du Center Parcs et ne seraient donc pas transportés. On peut compter économiser **725 kg** de CO₂ par an.

En fonctionnement optimal, si la totalité des déchets organiques étaient triés, c'est la production de **1 294 kg** de CO₂ par an qui pourrait être évitée.

Pour mieux mesurer ce que cette économie de production de CO₂ engendre, on peut se figurer ce que cela représente en termes de trajet effectués par les visiteurs du site.

On sait que le Center Parcs vise principalement un public situé à 3h de route du parc. Ceci équivaut à environ 240 km de route (vitesse moyenne : 80km/h). On peut considérer qu'une voiture consomme en moyenne entre 106 et 135 g_{CO₂}/km (fourchette pour laquelle les voitures neuves sont vendues sans bonus ni malus). On calcule ainsi que la venue d'une famille au Center Parcs nécessite qu'elle parcoure 480 km et produise donc 57 840 g_{CO₂}. Soit 57, 8 kg de CO₂ par séjour.

$$\text{Quantité de CO}_2 \text{ produit} = 480 * ((106+135)/2) = 57\,840 \text{ g}_{\text{CO}_2}.$$

Ainsi, la quantité de CO₂ économisée directement par le fait de trier les déchets organiques équivaut à **12.5 trajets en moyenne**. Et dans le cas optimal où 100% des déchets organiques seraient triés, on obtient une quantité de CO₂ économisée équivalent à **22.3 trajets** (de 700km) par an.

Ceci est minimal par rapport au nombre total d'aller-venue de touristes sur une année. Cependant il faut avoir une approche plus globale que cela pour considérer l'intérêt de ce tri.

Si l'on ne considère que le trajet des déchets du lieu où ils sont produits (en l'occurrence Center Parcs) à leur lieu de traitement (Penol), effectivement, le résultat est un peu décourageant. Si on commence à prendre un point de vue avec plus de recul, on se rend compte que

ces déchets, une fois triés peuvent être valorisés. Utilisés en compost par exemple, ils permettront d'alimenter le potager du Center Parcs. Ce potager, ainsi cultivé n'aura plus besoin de faire venir des engrais de l'extérieur du site. Et voilà que d'autres trajets de camions sont économisés. Il faut également prendre en compte que les déchets organiques ainsi triés ne seront pas brûlés ni enfouis.

Voyons plutôt comment il est possible de valoriser ces déchets, et ce que cela représente en termes d'organisation.

Que faire de ces déchets organiques conservés sur le site ?

Etant donné la présence d'une ferme pédagogique dans le programme de Center Parcs, il est envisageable de créer un compost sur le site. Afin de rester dans l'idée de limiter la production de CO2 dans le traitement de ces déchets, on peut imaginer procéder ainsi :

Les déchets organiques seront triés par les employés des restaurants et par les touristes. Les employés devront disposer d'une formation leur permettant d'effectuer un tri correct et de réorganiser leurs habitudes de travail. Les touristes pourront être sensibilisés grâce à de l'information délivrée dans les plaquettes d'accueil ou via des animations proposées dans le village de vacances.

Ensuite le ramassage des déchets triés se fera grâce à des voitures hippomobiles qui les transporteront jusqu'à la zone de compostage (il est important de garder l'idée de ne pas consommer de CO2 dans toute la chaîne de tri)

Le compost devra être entretenu par une personne compétente et formée. Des maîtres composteurs existent déjà dans de nombreux services communaux.

Le potage de la ferme pourra être enrichi grâce au compost. Et les légumes seront ensuite ramassés directement par les consommateurs (adultes ou enfants présents sur le site).

La récolte des déchets organiques dans les cottages se fera simplement par l'intermédiaire de petits bacs placés dans la cuisine, au côté des bacs de récolte du verre, plastique et papiers/cartons.

A l'échelle du parc, le compost devrait traiter au maximum en moyenne **1,4 T de déchets fermentescibles par jour**. Le compost en lui-même peut être envisagé ainsi :

- Il doit être au contact du sol pour permettre une meilleure fermentation et l'échange des



Photo 9: poubelle de 6L

agents responsables de la décomposition entre le compost et le sol.

- Il peut être encadré et donc caché par un cadre en bois, résistant en extérieur et facilement intégrable au paysage.

Question de volume : le compost réduit de 75% le volume des déchets déposés.

Compost en tas

<http://www.paysvoironnais.com/fr/Le-service-traitement-des-dechets.html> appeler un maitre composteur

Sensibiliser, informer

Le plus important pour cette première étape de valorisation des déchets est surtout de sensibiliser les touristes à des gestes simples. La plupart du temps, les gens ne savent pas vraiment quels sont les déchets qui peuvent aller au compost, et dans le doute, ils ne trient pas.

Il s'agit alors de proposer une manière ludique de sensibiliser les publics. **A dessiner**

On peut imaginer un design spécial pour les poubelles, créer des personnages expliquant la démarche à suivre. De nombreuses sociétés proposent déjà des animations pour les plus jeunes.

Il est également possible de suggérer l'utilisation de l'application gratuite développée par « éco-emballage » pour Iphone et Android. Cette application a pour vocation d'aider au tri sélectif de façon générale, quels que soient les déchets. Elle permet une recherche par nom ou par icône d'un produit dont on souhaite se débarrasser, et indique à l'utilisateur dans quelle poubelle le jeter.

Enfin, pour compléter l'aspect pédagogique de la démarche, il est important de proposer aux touristes des solutions pour le compost chez eux ! Celles-ci existent aujourd'hui quel que soit le type de logement.

- Pour les appartements et maisons sans jardin le « lombricompostage » est possible. Ce système de compostage consiste à placer dans l'appartement une poubelle étanche dans laquelle on introduira des vers de terre. Nourrit des déchets organiques produit lors de la cuisine par exemple, mais aussi avec les serviettes en papier et journaux non plastifiés, les vers font ensuite tout le travail. Contrairement à des idées reçues, le compost n'émet pas de mauvaises odeurs.
- Pour ceux qui ont un jardin, il est possible de placer un bac de compostage, à même le sol avec un couvercle. Les vers de terre viendront d'eux même dans le compost.

Quelques gestes simples participent au bon déroulement du compostage :

- Brassage
- Diversité des déchets (coupe d'arbre, plantes, épluchures de légumes, journaux ...)
- Arrosage si nécessaire

La sensibilisation des touristes au compostage fait partie intégrante de la politique de l'ADEME en matière de valorisation des déchets et de la diminution de la production de ceux-ci.

Quels éléments le compost permet-il de valoriser ?

Le compost doit être composé d'éléments organiques variés : d'après : <http://www.aujardin.info/fiches/compost.php> site *Au Jardin - information sur l'entretien d'un jardin*

- les tontes du gazon qui apporte beaucoup d'azote, mais n'en utilisez pas trop
- les cendres de bois qui contiennent un peu de potasse
- les sciures et les copeaux de bois
- les restes de légumes et de fruits sauf s'ils ont été traités (c'est souvent le cas des fruits du commerce, même les pommes de terre sont traitées à l'anti-germe)
- certains cartons non imprimés comme les boîtes à oeufs, les cartons ondulés ou les cartons des rouleaux pour les toilettes. Pas de papiers colorés qui contiennent des métaux lourds. L'encre noire est elle la plupart du temps réalisée avec du carbone. Les cartons apportent du carbone, ce qui permet d'équilibrer le compost car les déchets végétaux apportent plutôt de l'azote.
- les journaux que vous déchirez au préalable
- les végétaux issus des tailles doivent être broyés. En cassant ainsi les fibres du bois, ils seront plus perméables à l'humidité et aux micro-organismes qui sont responsables de la fermentation.
- les fumiers d'animaux comme le cheval, le porc, le bovin mais pas les fumiers issus d'élevage intensifs à cause des produits divers et variés qu'ils contiennent (médicaments, ...)
- la paille de blé ou autre
- certains tissus en fibres naturelles

- les fonds de pots de fleurs ou de jardinières
- le marc de café est riche en azote et en oligo-éléments et les filtres sont généralement biodégradables
- les marcs de raisins
- les sachets de thé
- les litières animales
- les coquilles d'œufs
- la couenne de jambon, les croutes de fromage, ...
- les restes de poissons
- les coquilles de noisettes, de noix, de pistaches...
- les orties entières avant la floraison
- les aiguilles de conifères fournissent un humus acide
- les algues marines doivent être au préalable dessalées à la pluie. Elles sont riches en oligo-éléments.
- les cheveux, poils, ongles, plumes, ...les plus gros éléments doivent être broyés
- les feuilles saines
- les fleurs fanées, les bouquets de fleurs fanées

Sachant qu'une tonne de déchets équivaut à 500 kg de compost d'après ce même site, calculons la quantité qui sera produite par le tri sur le site.

Un compost met six mois à se former. En effet il faut attendre que les déchets se décomposent en cette matière organique très riche. D'après les calculs précédents, on pourrait obtenir une quantité comprise entre 256 et 512 tonnes de déchets organiques récoltés en un an. Ceci nous amène à une production annuelle de 128 à 256 tonnes de compost. Ce compost peut être directement utilisé pour le potager du parc. Le site de Wallonie sur l'environnement propose un page donnant les mesures suivantes pour l'utilisation du compost (<http://environnement.wallonie.be/education/compost/commentutiliserlecompost.htm>)

- Pour les espèces ou variétés pour lesquelles les besoins en éléments nutritifs sont importants telles que pommes de terre, choux, tomates, poireaux, cornichons, céleris, maïs, potirons, ...
utiliser de **4 à 8 kg** au M².
- Si les besoins en éléments nutritifs sont moyens comme pour les laitues, épinards, endives, carottes, oignons, betteraves rouges, navets, fenouil, ail, ...
utiliser de **2 à 4 kg** au M².
- Lorsque les besoins sont moins importants comme pour les haricots, petits pois, radis, fraises, plantes à fleurs, ...
utiliser **1 à 2 kg** au M².

Ainsi avec les déchets compostés on peut espérer enrichir un potager **de 32 à 64 m²** en considérant qu'on utilise en moyenne 4 kg de compost au m². L'utilisation du compost se fera essentiellement au printemps pour les légumes. En comptant les déchets issus de l'entretien des espaces verts, on peut considérer arriver à fournir un potager de **100 m²**.

Ceci représente une surface suffisante pour pouvoir montrer aux touristes l'utilisation du compost.

En ce qui concerne l'emplacement du compost, il conviendra, par précaution, de le placer sous le vent, de telle sorte que les touristes ne soient pas incommodés par d'éventuelles odeurs depuis leurs cottages.

Gestion des déchets organiques produits à la ferme

La réglementation en termes de stockage du fumier produit par les chevaux stipule que celui-ci doit être stocké sur dalle avec une voie d'évacuation et de récupération des éventuels jus provenant principalement de l'urine des chevaux. C'est l'article 155 des Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) qui consigne la réglementation relative à ce stockage. Ce lieu de stockage doit être éloignée à :

- 35 m des points d'eau
- 100 m des habitations
- 200 m des lieux de baignade
- 500 m des zones de pisciculture

Le site doit accueillir 15 poneys et chevaux d'après le programme présenté par Center Parcs. Un animal produit en moyenne 150 L par jour de fumier par jour. Soit un équivalent de 1 200 kg de fumier/cheval/mois d'après <http://www.cheval-fumier.com/fr/stockage-reglementation.html>.

Un cheval produit 2 m³ de fumier par mois. Il faut donc prévoir une surface de 2m² sur 1 mètre de hauteur. (<http://www.filierechevalpaca.com/pdf/33.pdf> site de la filière cheval de PACA) Pour une infrastructure de l'ordre de 15 chevaux on devra donc prévoir sur le site une zone de stockage de l'ordre de 30 m² sur 1 mètre de hauteur pour pouvoir stocker le fumier avant qu'il ne soit prélevé.

Afin de diminuer le fumier, il est possible lors de l'entretien des boxes de sélectionner les crottins pour les inclure dans le compost. Cet apport organique l'enrichira.

Un attrait pédagogique important

Center Parcs est le lieu des retrouvailles familiales, c'est un lieu de détente, mais aussi l'occasion pour petits et grands d'en apprendre un peu plus sur la nature qui les entoure et dans laquelle ils se sentent si bien et se ressourcent ! Alors pourquoi ne pas en profiter pour proposer et créer des activités tout aussi ludiques qu'éducative ?

Pour les adultes, le tri des déchets organiques et le tri sélectif peut être une première étape vers une démarche ensuite personnelle. La sensibilisation apportée par le tri au sein du Center Parcs lors de leur séjour peut amener les touristes à se questionner sur leurs habitudes quotidiennes. Aussi en complément des bacs permettant le tri des déchets, il est véritablement important qu'une démarche pédagogique soit créée. Elle peut se faire via différents canaux de communication :

- Une page dédiée sur le site internet, accessible au moment des réservations avec une explication de toutes les démarches mises en place au sein du Center Parcs, de la création des déchets à leur utilisation, leur cheminement et des chiffres permettant de mesurer quantitativement l'impact de cette démarche sur l'environnement.
- Dans la brochure d'accueil remise aux visiteurs/touristes, une page peut être dédiée au tri des déchets. Les différents lieux du site sur lesquels on peut retrouver leur parcours (bac de tri, compost, potager) peuvent être indiqués.

A travers les activités proposées aux enfants, une sensibilisation à l'utilisation des déchets organique peut être envisagée aisément.

- En créant une « chasse aux déchets », via un parcours sur le site, de la poubelle de tri, au potager, les enfants peuvent apprendre l'importance de la valorisation des déchets et l'utilité de leur geste au quotidien. Conscient de l'utilisation qui est faite de ce qu'ils ont trié, ils deviendront plus aptes à trier, et le pourcentage de déchets recyclés en sera amélioré.

Les familles ainsi sensibilisées au tri et au compost et ayant vu grâce à la ferme ce que leurs geste permettent de faire, pourront envisager de reproduire ce tri chez elles. Pour un parc comme celui du domaine des trois forêts en Lorraine, l'accueil touristique représente 300 000 entrées par an.

Il faut donc considérer que le principe du compostage sera présenté à 300 000 personnes chaque année et que à cette échelle, l'impact du système n'est pas négligeable puisque si une partie des visiteurs reproduit le système chez lui après avoir été sensibilisé dans le Center Parcs, alors le résultat sur la diminution des effets de serre calculée en début de chapitre sera amélioré. (par la suite, moins de personnes seront concernées puisqu'il y a des touristes qui reviennent d'année en année sur le site)

Avec des chiffres :

On considère :

- le tri minimal des déchets organique : 287 tonnes par an.
- Une moyenne de 4084 visiteurs à l'année
- ➔ Soit une production de 70 kg de déchets organiques par personnes par an.
- 300 000 visiteurs viendront sur le site chaque année
- ➔ Cela fait 75 000 familles (moyenne de 4 personnes par famille)
- En 2009, 35.6% de personnes triaient déjà les déchets organiques dans leur maison (ADEME)
- ➔ On considère donc que sur 75 000 familles, 26 700 trient déjà les déchets organiques chez eux.
- Il reste donc 48 300 familles qui pourraient faire ce tri-là chez elles.

En considérant que 50 % d'entre elles suite à cette sensibilisation se mettent à trier. C'est alors 24 150 foyers qui feraient ce geste. Pour rappel on a vu en début de ce chapitre que les 4084 personnes présentes sur le site pouvaient en triant économiser 725 kg de CO2 et jusqu'à 1294 kg en cas de tri optimal. En considérant qu'elles représentent 1021 foyers, on obtient alors avec le tri effectué par les 24 150 foyers sensibilisés une **économie de 17 146 kg de CO2** voire même **jusqu'à 30 603 kg de CO2** (fonctionnement optimal du tri).

Ceci revient à l'aller-retour de 297 véhicules sur le site depuis un rayon de 240km. (529 trajets pour un tri de 100%)

Rappel des économies de CO2 mesurée sur l'impact direct du tri des déchets organiques : 12.5 à 2 venues sur le site économisées.

On mesure ici l'importance de la sensibilisation à cette échelle !

Synthèse de l'étude

Implanter un Center Parcs revient à créer un lieu de vie quasi-autonome. Rappelons le, sur un territoire rural comme la commune de Roybon, sa population représente jusqu'à 3 fois la population du village d'accueil. Il est facilement concevable qu'un projet d'une telle ampleur soit à l'origine de tensions entre acteurs publics, citoyens et acteurs privés.

Le rôle de l'aménageur, dans cette situation pourrait être d'apporter aux conseillers généraux des outils d'analyse leur permettant de bien gérer l'argent et l'espace public.

C'est à cet usage que les indicateurs proposés dans cette étude ont été développés. Après leur étude approfondie, ils permettront au décideur de mesurer l'intégration du Center Parcs dans le tissu économique, social et environnemental local.

Ce projet nous a permis de découvrir des problématiques très diverses à travers des sujets pointus : La différence de points de vue rencontrés entre les pouvoirs publics (maire, conseil général), les citoyens de l'association d'opposants, et les acteurs privés (Center Parcs) nous a amené à nous questionner sur le positionnement de l'aménageur. C'est pour cela que nous avons choisi, parmi plusieurs scénarii envisageables, de faire des propositions d'indicateurs aux pouvoirs publics. Notre souci, plus personnel, en tant qu'habitant de ce territoire, était en effet de faire un usage le plus respectueux possible des ressources collectives, qu'elles soient environnementales, sociales, ou économiques.

Bibliographie

LIVRES

DEPREST F.- *Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au tourisme.*- France : éd. Belin, 1997.- 207 p.

ANDRE P. et Al.- *L'évaluation des impacts sur l'environnement: processus, acteurs et pratiques*, presses internationales Polytechnique.- Québec : Presse internationale, Polytechnique, 2010.- 398 p.

PEPIN Denis.- *Composts et Paillis : pour un jardin sain et productif.*- France : Terre Vivante, 2013.- 256 p. (Conseil d'experts)

THOREZ, Jean-Paul, LAPOUGE-DEJEAN, Brigitte.- *Le guide du Jardin BIO : Potager, Verger, Ornement.*- France : Terre Vivante, 2009.- 426 p. (Conseils d'experts)

DUPRE Fanny.- *Un coin potager bio : débuter simplement.*- France: Ulmer, 2007.- 192 p.

AUBENAS Florence.- *Le quai de Ouistreham.*- France : édition de l'olivier, 2010.- 276 p.

MORA Henri.- *Chambard dans les Chambarans : s'opposer à Center Parcs et à la marchandisation du monde.*- Grenoble : Le monde à l'envers, 2011.- 239 p.

PERIODIQUES

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE.- « partie : Direction et économie du tourisme ». Bulletin officiel de l'Isère, n°240, Avril 2010.- p. 8 à 11

DOSSIERS

Société Confluence pour Pierre et Vacances. – Center Parcs Isère *Domaine de la Forêt de Chambaran.*- 288 p.
Rapport d'étude : Bureau d'étude, 2009.

ADEME et VNF.- Etude comparative des efficacités énergétiques et des émissions unitaire de CO2 des modes de transport des marchandises.

Rapport d'étude : issu de « Explicit », 2006.

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE.- Concilier routes et environnement.- 43 p.

Dossier de sensibilisation : gestion des routes et de l'environnement, Avril 2010.

Ouvrages électroniques :

Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites Entreprises.- Collecte et Valorisation des biodéchets et déchets d'huiles alimentaires [en ligne].- France : CNIPED, 2011.-[consulté en Avril/Mai 2013].<http://www.cnidep.com/d586.pdf>

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU MASSIF CENTRAL ET ALPIN.- Catalogue de la flore vasculaire de la Région Rhône-Alpes [en ligne].- France : Région Rhône-Alpes, 2008.- [consulté en Avril/Mai 2013].

[http://biodiversite.rhonealpes.fr/documents/Catalogue%20de%20la%20flore%20vasculaire%20de%20la%20RRA%20\(2\).pdf](http://biodiversite.rhonealpes.fr/documents/Catalogue%20de%20la%20flore%20vasculaire%20de%20la%20RRA%20(2).pdf)

GOUVERNEMENT.- Loi sur l'eau [en ligne].- France : site : www.legifrance.gouv.fr, 30 Décembre 2006- [consulté en Avril/Mai 2013].

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000649171&dateTexte=>

CONFEDERATION OF EUROPEAN WASTE-TO-ENERGIE-PLANTS.- Communiqué de presse [en ligne].- présentation faite à : Würzburg, Pologne pour la CEWEP, 7 Septembre 2012.-[consulté en Avril/Mai 2013]. http://www.incineration.org/IMG/pdf/cewep_cp.pdf

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LANNION-TREGOR.- Compostez utile ... compostez facile ! [en ligne].- Lannion-Trégoer :

Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor, année non spécifiée.- [consulté en Avril/Mai 2013]. http://www.lannion-tregor.com/files/CALT_38847_1266596915906_guide_compostage.pdf

Filière équine – labélisation « pôle de compétitivité ».- Valorisation du fumier de cheval : Stockage du fumier [en ligne].- France : site

www.cheval-fumier.com, 2008.- [consulté en Avril/Mai 2013]. <http://www.cheval-fumier.com/userfiles/1240/File/stockagefumier.pdf>

ARADEL.- L'évaluation du développement économique local : 12 bonnes questions à se poser [en ligne].- France : site www.globenet.org, 2006.- [consulté en Avril/Mai 2013]. <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/aradel/evalu.pdf>

KALOUGINE, Tatiana.- Copropriétaires en résidences de tourisme, le scandale couve [en ligne].- France : site www.lhemicycle.com, 26 Février 2013.- [consulté en Avril/Mai 2013]. <http://www.lhemicycle.com/coproprietaires-en-residences-de-tourisme-le-scandale-couve/>

France 3 Alpes.- Les opposants au Center Parcs ne désarment pas [en ligne].- France : France 3 Alpes, 21 Février 2012 [consulté en Avril/Mai 2013]. <http://alpes.france3.fr/info/les-opposants-au-center-parcs-ne-desarment-pas-72598587.html> (copier/coller le lien pour pouvoir afficher la page)

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.- Décret relatif au traitement des déchets [en ligne].- France : Gouvernement, 11 Juillet 2011 [consulté en Avril/Mai 2013]. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Decret-du-11-juillet-2011.html>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.- Guide espèces protégées : aménagement et infrastructures [en ligne].- France : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, étant donné les textes cités dans le document, il est postérieur à 2010.- [consulté en Avril/ Mai 2013]. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/Esp%C3%A8ces%20prot%C3%A9g%C3%A9es%20V6%20du29-06-202.pdf>

ANONYMES, 4 ingénieurs de l'INSA.- Dialogue sur Terre : *Un an dans des villages d'Asie et d'Afrique* [en ligne].- France : participations de : ecointesys, life cycle systems, INSA Lyon, LaRevueDurable, Tout allant vert.com, Silence, Passerelle éco, Ville de Lyon, Veolia, GoodPlanet, Villeurbanne, Envie d'agir, Cdurable.info, 2010.- [consulté en Avril/Mai 2013]. http://www.dialoguesurterre.fr/docs/Methodologie_Dialogue_sur_Terre_24-02-10.pdf

BAIETTO, Thomas.- La difficile mesure du bien-être des populations [en ligne].- France : Journal Le Monde Economie, 05/2011.- [consulté en Avril/Mai 2013]. http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/05/25/la-difficile-mesure-du-bien-etre-des-populations_1527397_3234.html

VIDEOS

- www.youtube.com :

<http://www.youtube.com/watch?v=vGhYAeXE7UA> - explication de l'application « guide du tri » éco-emballage.

<http://www.youtube.com/watch?v=Udq6EtpxXcw> - reportage sur l'unité de compostage de l'île Maurice

- www.wat.tv:

http://www.wat.tv/video/passage-pieton-pour-ecureuil-ipvu_2f1rz_.html - passage piéton pour écureuil mis à l'œuvre

APPLICATIONS POUR iPhone

- « guide du tri », gratuite sur l'Apple Store, développée par Eco-emballages.
- « Qualité rivières », gratuite sur l'Apple Store, développée par l'Agence de l'Eau –Rhône, Méditerranée, Corse. 2012

SITES INTERNET

Consultés entre Septembre 2012 et Mai 2013 :

- Atout trait, <http://atout-trait.perso.sfr.fr/>
- FRAPNA Isère – Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, <http://www.frapna-38.org/>
- Propluvia, <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>
- L'Evaluation de l'impact d'un projet et la création de critères - Cours de Rémi BACHELET à L'université de Lille, http://rb.ec-lille.fr/l/Projets/Projet_Evaluation_Impact.pdf
- Pour les Chambaran Sans Center Parcs - site internet des opposants à l'implantation du site touristique, www.pcscp.org
- Center Parcs - site grand public de la société Pierre et Vacances Center Parcs, www.centerparcs.fr

- Conseil général de l'Isère, www.isere.fr
- Blog d'opposants au Center Parcs dans les Chambaran, <http://chambarans.unblog.fr>
- Ministère du développement durable - *site du ministère du développement durable – page sur les espèces protégées*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protégees.html>
- Connaître les animaux des bois, <http://www.universcience.tv/video-mission-animaux-des-bois-4810.html>
- Univers science, <http://www.universcience.tv/>
- Terre vivante : faire son compost, <http://www.terrevivante.org/435-faire-son-compost.htm>
- Site de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12549>
- Centre National d'Information Indépendant sur les Déchets, <http://www.cniid.org/Les-dechets-en-France-quelques-chiffres,151>
- Site d'universcience – Calcul de son empreinte écologique, http://archives.universcience.fr/francais/ala_cite/expositions/developpement-durable/calcul-empreinte-ecologique/
- Planète en jeu – *Outil pédagogique de sensibilisation des enfants à l'impact de l'anthropisation*, <http://www.planeteenjeux.com/?inc=page&pageid=planete-enjeux>
- Réduisons nos déchets – *Site de l'ADEME*, <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>
- La gestion et la prévention des déchets – *Communication pour le tri des déchets*, <http://www.tournesol-zonnebloem.com/?p=84>

- Toute l'Europe – *Gestion des déchets dans les états membres, 8 août 2012*, <http://www.touteurope.eu/fr/actions/energie-environnement/l-europe-et-l-environnement/presentation/comparatif-les-dechets-generes-dans-l-ue.html>
- Eco emballage, www.ecoemballages.fr
- Réseau Morphée – *Informations sur les troubles du sommeil liés à la lumière*, <http://www.reseau-morphee.fr/le-sommeil-et-ses-troubles-informations/lorganisation-du-sommeil/horloges-cerveau/lumiere-melatonine> information sur les troubles du sommeil liés à la lumière
- Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France, <http://www.ordif.com/public/fiche.tpl?id=9021>
- Planète énergie - *site à l'initiative du groupe Total*, www.planete-energies.com
- Oh my bloogness – *avis positif d'un utilisateur d'un Center Parcs*, <http://www.ohmybloogness.com/tag/center+parcs>
- Chiffres clé du ministère du développement durable, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chiffres-cles,399.html>
- Bewo – *vente de lombricomposteurs*, <http://www.bewo.fr/>
- Cheval fumier – *site d'information sur la gestion du fumier, initiative de France Galop, FIVAL et Cheval Français*, <http://www.cheval-fumier.com/fr/stockage-reglementation.html>
- Ministère de l'économie, <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>
- Organisation de coopération et de Développement Economique (*organisation internationale*), <http://www.oecdbetterlifeindex.org/#/53355524344>

développement durable et center parcs

quelques propositions pour relever le défi

Comment évaluer l'impact d'un site touristique lorsqu'on décide de l'implanter au sein d'une forêt très préservée ?

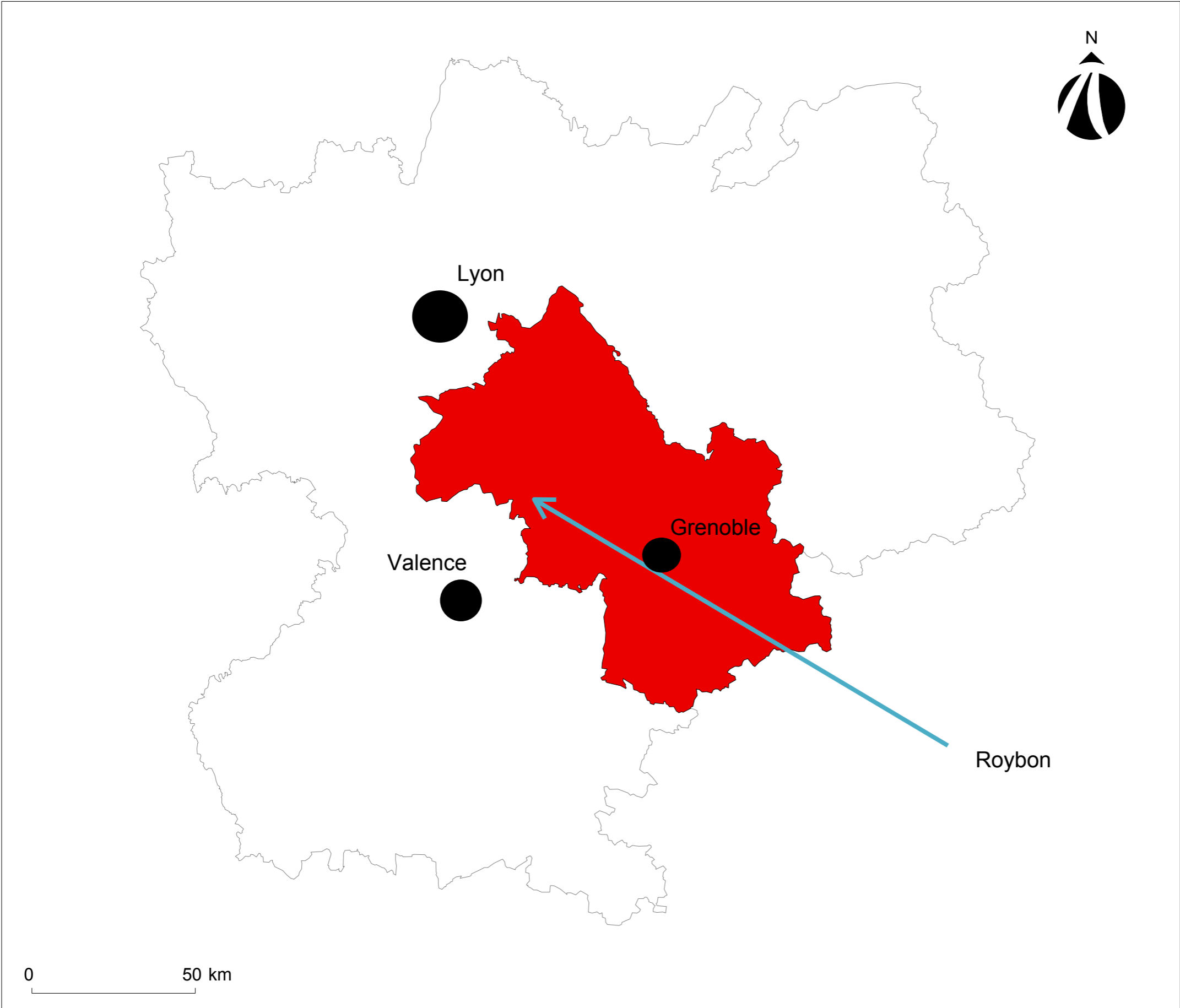
En 2007, la société Pierre & Vacances arrêta le choix du lieu d'implantation du 5^{ème} Center Parcs français sur la commune de Roybon. Le bois des Avenières semblait-être le lieu le plus approprié parmi les 8 sites étudiés en Isère pour ce nouveau village de vacances.

Pourtant, face à une fervente opposition de l'association PCSCP, le projet peine à voir le jour, et en Avril 2013, la « première pierre » est encore loin d'être posée. Ce projet sera-t-il mené à terme ? Pour l'heure, rien n'est moins sûr. Qu'il émerge ou non, la question fondamentale qui oppose ses partisans et ses détracteurs reste celle de l'intégration économique, sociale et environnementale de ce village pouvant accueillir jusqu'à 5000 personnes durant chacun des 365 jours de l'année.


Notre démarche consiste alors à apporter une batterie d'indicateurs d'impact et une série de propositions permettant aux différents partis de contribuer à la mise en place d'un projet qui relèverait le pari du développement local.

Site touristique – Développement Durable – Environnement – Opposition – Roybon – Isère (38) – Rhône-Alpes
– Frontière Drôme.

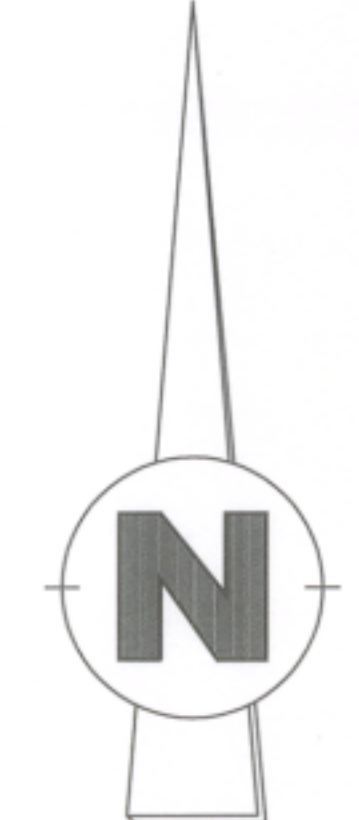
Situation géographique de Roybon en région Rhône-Alpes, département de l'Isère



Isère



- Route communale existante
- Voie piétons 3,5m / 2,50m / 1,50m
- Voie piétons/Vélos 3,5m / 2,50m / 1,50m
- Voie piétons/Vélos Ferme
- Voie Mixte 3,5m
- Voie de services 6m
- Voie d'accès visiteurs 6m
- Nouveau tracé des chemins de Grandes Randonnées (GR)
- Chemin de Grande Randonnée (GR) tracé existant à déplacer
- Chemin d'exploitation et GR
- Voie parking visiteurs
- Accès services
- Passerelle
- Chemin piéton PMR desservant les cottages 1,40m
- Chemin piéton commun desservant les cottages 1,20m
- Chemin piéton desservant les cottages 1,00m
- Platelage bois
- Décalage de 50m par rapport aux zones agricoles
- Zone agricole hors terrain d'assiette
- Écoulement
- Limites du terrain d'assiette du projet
- Accrobranche
- Déposes minuites
- Stationnement PMR
- Aire de tri sélectif
- Bassin de rétention
- Bassins d'agrément
- Aire de jeux



Echelle 1/3000

CENTER PARCS ISERE
 SARL d'Architecture ARTUR
 11, rue de la Convention - 75015 Paris
 Tél. 01 47 27 53 19 - Fax 01 47 27 19 30
 Email: artur@centerparcsisere.com

MAITRE D'OUVRAGE
 SNC ROYBON COTTAGES
 SNC ROYBON EQUIPEMENTS
 11, rue de la Convention - 75015 Paris
 Tél. 01 58 21 99 27 - Fax: 01 58 21 98 81

ARCHITECTE DES COTTAGES
 JEAN DE GASTINES
 ARCHITECTES
 8, rue Saint Bon - 75004 Paris
 M : 01 47 79 23 21
 Fax: 01 47 79 23 23
 jg@jeandegastines.com

ARCHITECTE DU CENTRE VILLAGE
 ARTUR
 ARCHITECTES
 80, Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux
 M : 05 56 60 75 30
 Fax: 05 56 60 75 30
 artur@centerparcsisere.com

ARCHITECTES DES BATIMENTS ANNEXES
 BRIDOU FAURE, PLANCHON & ASSOCIES ARCHITECTES
 233, rue de la Convention - 75015 Paris
 M : 01 42 38 18 68
 Fax: 01 42 38 18 68
 info@bridoufaure.com

PAYSAGISTE
 INTERSCENE - Thierry Hiau
 46, rue Bezançon - 75014 Paris
 M : 01 45 41 54 24
 Fax: 01 45 41 58 77
 t.hiau@interscene.fr

BUREAU D'ETUDES CENTRE VILLAGE ET BATIMENTS ANNEXES
 EPICA
 45, rue Leprieux - 75019 Paris
 M : 01 44 62 89 67
 Fax: 01 44 62 89 10
 info@epica.fr

BUREAU D'ETUDES VRD
 TUGEC
 85, rue Jean Jaures - 78190 Trappes
 M : 01 30 50 25 25
 Fax: 01 30 50 47 47
 jtugec@tugec.fr

BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES
 CONFLUENCES
 12, avenue du 27 août 1944 - 77450 Montry
 M : 01 64 57 05 57
 Fax: 01 64 57 25 34
 g.laquerre@confluenca.com

BUREAU DE CONTROLE
 DEBRA
 Agence de Grenoble
 386, rue de la condamine - 38010 GRENOBLE
 M : 04 30 37 29 89
 Fax: 04 78 51 52 83
 jervais@debra.com

PERMIS DE CONSTRUIRE

Plan de masse général
avec repérage des vues

ARCHITECTE DES COTTAGES	<input type="checkbox"/>
ARCHITECTE DU CENTRE VILLAGE	<input type="checkbox"/>
ARCHITECTE DES BATIMENTS ANNEXES	<input type="checkbox"/>
PAYSAGISTE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUREAU D'ETUDES CENTRE VILLAGE ET BATIMENTS ANNEXES	<input type="checkbox"/>
BUREAU D'ETUDES VRD	<input type="checkbox"/>
BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES	<input type="checkbox"/>
BUREAU DE CONTROLE	<input type="checkbox"/>

ECHELLE : 1/3000 DATE : 09.09.2009 PC2 P-1

Communiqué de presse du 05 11 2010

Le vendredi 5 novembre 2010, André Vallini, Président du Conseil général et Gérard Brémond, Président du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs ont réaffirmé, lors d'une réunion, en présence des élus locaux, des acteurs économiques, leur volonté de mener à son terme l'implantation du Center Parcs de Chambaran.

A cette occasion, les deux parties, le Conseil Général de l'Isère et le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, représentées respectivement par André Vallini et Gérard Brémond ont procédé à la signature d'un protocole complémentaire à celui signé le 4 décembre 2009. Ce dernier prévoyait dans son article 9 que si les décisions ou autorisations venaient à faire l'objet d'un recours, les parties s'engageaient à se rapprocher dans un délai d'un mois pour examiner les suites à donner.

Malgré les recours et contentieux en cours, le Département de l'Isère et le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, soutenus par les élus locaux, les acteurs économiques et les représentants des filières professionnelles, s'engagent à poursuivre le projet d'implantation d'un Center Parcs dans le massif de Chambaran. Lors de cette réunion, André Vallini a rappelé la forte attractivité de l'implantation d'un Center Parcs en Isère :

- **pour l'emploi et l'insertion**

Jusqu'à 1500 emplois seront mobilisés durant 2 ans du chantier, dont au moins 50 % d'emplois locaux.

Le Center Parcs emploiera ensuite 700 personnes dans les domaines des loisirs, de la restauration, des commerces, de la maintenance, du nettoyage, de l'administration et de la sécurité. Ces emplois seront non délocalisables. S'ajouteront à ces 700 emplois directs, 140 emplois indirects induits par les 12 millions d'euros de dépenses courantes que Center Parcs et ses clients effectueront chaque année : achats alimentaires, productions locales, travaux d'entretien.

Des formations spécifiques permettront de rendre les métiers du Center Parcs accessibles aux personnes sans emplois (6 000 personnes recensées dans les territoires alentours).

- **pour la contribution de la filière bois**

Les cottages seront construits en bois. Des prototypes sont en cours de réalisation. L'installation d'une chaufferie bois a également été décidée. La forêt de Chambaran, plus gros gisement de bois du département, est capable de fournir les 7 000 tonnes nécessaires chaque année. Dans le cadre du protocole conclu avec le Conseil général, le groupe Pierre & Vacances s'est engagé à privilégier les approvisionnements locaux.

- **pour le développement durable**

Le Département a signé avec le groupe Pierre & Vacances un protocole d'accord avec un chapitre « développement durable » comportant 27 mesures. Des exigences ont été définies en matière d'isolation des constructions, la non-climatisation des cottages, l'utilisation d'énergies renouvelables, les économies d'eau, le transport des employés, la limitation et le tri des déchets, l'interdiction des sports mécaniques thermiques.

• pour le respect de l'environnement

De nombreuses mesures compensatoires seront mises en oeuvre au titre de la distraction du régime forestier, du retrait du droit de chasse, du défrichement et du réseau d'assainissement. De même pour les zones humides, le groupe Pierre & Vacances est tenu, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser des travaux de restauration de zones humides, définis en collaboration avec l'Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables et la Frapna Isère.

• pour le tourisme en Isère

Center Parcs assurera la promotion de l'Isère et attirera de nouvelles clientèles favorisant ainsi le développement des sites touristiques isérois. Ce projet contribuera ainsi à la notoriété nationale et internationale de l'Isère.

Gérard Brémond, Président du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a confirmé sa volonté d'implanter un domaine Center Parcs en Isère.

Ainsi, le Groupe s'engage à poursuivre notamment les études de définition et les démarches administratives en vue d'obtenir les autorisations nécessaires et indispensables à la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, le Groupe s'engage à défendre devant la juridiction administrative les autorisations délivrées ayant fait l'objet des recours, de concert avec la commune de Roybon, les services de l'Etat concernés et ceux du Département de l'Isère.

En conclusion, les parties confirment les termes du protocole du 4 décembre 2009 et conviennent de s'informer très régulièrement pour faire le point sur la réactualisation du calendrier prévisionnel.

A propos du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Créé en 1967, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs est le leader européen du tourisme de proximité. Son modèle de développement repose sur la synergie entre deux métiers : l'immobilier et le tourisme. Aujourd'hui, le groupe gère un parc de près de 50 000 appartements et maisons en Europe, répartis au sein d'un portefeuille de 7 marques : Pierre & Vacances, Maeva, Hôtels Latitudes, Center Parcs, Sunparks, Adagio City Aparthotel et Citéa.

En 2008/2009, plus de 7,3 millions de clients ont séjourné dans l'un de ses sites. Créé en 1968 aux Pays-Bas, le concept Center Parcs propose des courts séjours toute l'année et axés sur la nature sans équivalent en Europe.

Le succès du concept repose sur 5 piliers :

- la nature et l'environnement
- l'aqua mundo
- les cottages
- les activités de loisirs
- les services

Aujourd'hui, Center Parcs gère 14 domaines en Europe dont 4 en France (Normandie, Sologne, Picardie, Moselle).

Contact Presse : Conseil général de l'Isère

Loubna Bouhrizi - Attachée de Presse

Hôtel du Département - 7, rue Fantin Latour – 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 00 37 15 – Mobile : 06 86 05 39 77

Contact Presse – Groupe Pierre et Vacances Center Parcs

Valérie Lauthier –

Tél. : 01 58 21 54 61

Email : vlauthier@pierre-vacances.fr